

**OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2023.**

Le quorum n'ayant pas été atteint à l'ouverture de la séance du mardi 14 mars 2023 à 16 heures, le Président Roland CANAYER, a reconvoqué le comité syndical pour le mardi 21 mars 2023 à 10 heures, dans la salle de réunion du Territoire d'Énergie GARD-SMEG, ceci conformément aux articles L. 2121-17 et L. 2541-4 du CGCT.

M. Frédéric GRAS est élu Secrétaire de Séance.

Etaient présents :

Délégués	Communes	P	E	Pr	A
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X			
Jean-Claude BASCHIOU	AIGUES MORTES				X
Jacky REY	AIGUES VIVES				X
Bernard JULLIEN	AIMARGUES				X
Cyril PERISSÉ	AIMARGUES				X
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X			
André MEREL	ANDUZE		X		
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE	X			
Patrick AUBENAS	POTELIERES		X		
Démissionnaire	BEAUVOISIN				
Pascal VALLADIER	CAISSARGUES				X
Alex DUMAS	CALVISSON		X		
Christian ANDRE	CAVEIRAC				X
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X		
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X			
André OLIVÉ	CLARENSAC	X			
Fabienne DHUISME	CONGENIES		X		
Lionel JEAN	CORCONNE	X			
Elie HERBEMONT	CRESPIAN				X
Frédéric FORTÉ	FOURNES		X		
Aline BASTIDA	GARONS	X			
Maurice BLACHAS	GENERAC		X		
Joseph PEREZ	LA GRAND COMBE				X
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X			
Olivier PENIN	LE GRAU DU ROI				X
Alain MARTI	LE GRAU DU ROI				X
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X			
Alain GIOVINAZZO	LES MAGES				X
Joseph BLANCHER	LES PLANS		X		
Jean-Marc FRANCOIS	LUSSAN	X			
Bernard MALLET	MANDUEL				X

Délégués	Communes	P	E	Pr	A
Freddy FELIX	MARUEJOLS LES GARDON				X
Jean-Luc FORTIN	MEYNES		X		
Jack VERRIEZ	MIALET		X		
Jean-Michel FOUCHARD	MILHAUD	X			
Roland CANAYER	MOLIERES CAVAILLAC	X			
Michel CHAMBELLAND	NAGES ET SOLOGUES				X
Richard FLANDIN	NIMES	X			
Christian TRIDOT	PUJAUT	X			
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE				X
Ludovic DUMAS	ROUSSON		X		
Frédéric GRAS	ST CEZAIRE DE GAUZIGNAN	X			
Bruno OLIVERI	ST HIPPOLYTE DU FORT				X
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF	X			
Démissionnaire	ST JULIEN DE PEYROLAS				
Elián PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET			X	
Nathalie FABIÉ	ST SIFFRET	X			
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME		X		
Jean-François LOUVET	SOMMIERES				X
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE				X
Christian LASCH	ST CHRISTOL LES ALES				X
Jacky MIALHE	ST HILAIRE DE BRETHMAS				X
Sébastien VOINDROT	ST MARTIN DE VALGALGUES				X
Alain FOISSE	ST PRIVAT DES VIEUX				X
Didier CHAMP	UCHAUD				X
Jean-Luc CHAPON	UZES		X		
François ABBOU	CAUSSES AIGOUAL CEVENNES	X			
Annick CHOPARD	VAUVERT		X		
Katy GUYOT	VAUVERT				X
Vincent COSTE	VERGEZE		X		
Alain SANCIAUME	VILLENEUVE LES AVIGNON				X
		18	15	1	25

Débat d'orientation budgétaire 2023 – PAGE 2

Nombre de Membres en exercice	: 59
Nombre de Membres ayant pris part au vote	: 18
Nombre de votes exprimés	: 19

Vu la délibération n° 2023-07 constatant l'absence de quorum au Conseil Syndical du 14 Mars 2023,

Vu la nouvelle convocation adressée pour le 21 Mars 2023,

Vu les dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, « Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est atteint, le conseil est à nouveau convoqué à trois jours d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Vu les dispositions des articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et L. 5217-10-4,

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 106.III,

Vu la délibération n° 2022-55 du 15 novembre 2022 portant approbation de l'adoption de la nomenclature M57,

Vu le document annexé présentant les orientations budgétaires générales de l'exercice 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 07 mars 2022,

Considérant que le Débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle et obligatoire de procédure budgétaire qui doit être voté dans les deux mois qui précèdent le vote du budget ou dix semaines précédant l'examen du budget dans le cadre de la nomenclature M57, par dérogation aux dispositions de l'article L 2312-1 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

Acte est donné de la tenue du débat d'orientation budgétaire prévu par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce dans le cadre de préparation budgétaire de l'exercice 2023.

Au cours de ce débat, le Conseil Syndical a notamment examiné l'environnement financier entourant la préparation budgétaire (évolutions envisagées des recettes et dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement), les orientations budgétaires, les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette, la structure des effectifs, conformément au document joint en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.




Pour extrait conforme.



Roland CANAYER

Président du TE 00 - SMEG

FEUILLE D'EMARGEMENT
COMITE SYNDICAL, MARDI 21 MARS 2023 A 10H00, SALLE DE REUNION DES SEVENNES, LOCAUX DU TE 30 - SMEG, NIMES

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
1	AIGREMONT	Gilles TRINQUIER			
2	AIGUES MORTES	Jean-Claude BASCHIOU			
3	AIGUES VIVES	Jacky REY			
4	AIMARGUES	Bernard JULLIEN			
5	AIMARGUES	Cyril PERISSÉ			
6	ALES	Aimé CAVAILLÉ			
7	ANDUZE	André MEREL			
8	BAGNOLS SUR CEZE	Maxime COUSTON			
9	BEAUVOISIN				


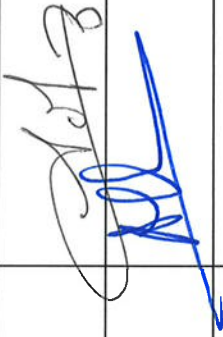
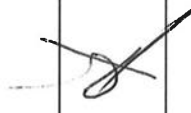
Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023


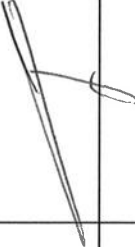


Publié le

Berger
Levrault

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
10	CAISSARGUES	Pascal VALLADIER			
11	CALVISSON	Alex DUMAS			
12	CAVEIRAC	Christian ANDRÉ			
13	CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE			
14	CHUSCLAN	Pascal PEYRIERE			
15	CLARENSAC	André OLIVÉ			
16	CDC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES	François ABBOU			
17	CONGENIES	Fabienne DHUISME			
18	CORCONNE	Lionel JEAN			
19	CRESPIAN	Elie HERBEMONT			
20	FOURNES	Frédéric FORTÉ			

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
21	GARONS	Aline BASTIDA			
22	GENERAC	Maurice BLACHAS			
23	LA GRAND'COMBE	Joseph PEREZ			
24	LA ROUVIERE	Patrick DE GONZAGA			
25	LE GRAU DU ROI	Olivier PENIN			
26	LE GRAU DU ROI	Alain MARTI			
27	LEDENON	Christophe ZARAGOZA			
28	LES PLANS	Joseph BLANCHER			
29	LES MAGES	Alain GIOVINAZZO			
30	LUSSAN	Jean-Marc FRANÇOIS			
31	MANDUEL	Bernard MALLET			

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
32	MARUEJOLS LES GARDON	Freddy FELIX			
33	MEYNES	Jean-Luc FORTIN			
34	MIALET	Jack VERRIEZ			
35	MILHAUD	Jean-Michel FOUCHARD		Michel ANTON	
36	MOLIERES CAVAILLAC	Roland CANAYER			
37	NAGES ET SOLORGUES	Michel CHAMBELLAND			
38	NIMES	Richard FLANDIN			
39	POTELIERES	Patrick AUBENAS			
40	PUJAUT	Christian TRIDOT			
41	ROQUEMAURE	Gilles COLOMBIER			
42	ROUSSON	Ludovic DUMAS			

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
43	SAINTE CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS			
44	SAINTE CHRISTOL LES ALES	Christian LASCH			
45	SAINTE HILAIRE DE BRETHMAS	Jacky MIALHE			
46	SAINTE HIPPOLYTE DU FORT	Bruno OLIVIERI			
47	SAINTE JULIEN DE LA NEF	Lucas FAIDHERBE			
48	SAINTE JULIEN DE PEYROLAS				
49	SAINTE MARTIN DE VALGALGUES	Sébastien VOINDROT			
50	SAINTE MICHEL D'EUZET	Elian PETITJEAN		P. R. CANAYER	
51	SAINTE PRIVAT DES VIEUX	Alain FOISSE			
52	SAINTE SIFFRET	Nathalie FABIÉ			
53	SERVIERES ET LABAUME	Jean-Paul BOYER			

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
54	SOMMIERES	Jean-François LOUVET			
55	SOUSTELLE	Sébastien KUBANI			
56	UCHAUD	Didier CHAMP			
57	UZES	Jean-Luc CHAPON			
58	VAUVERT	Annick CHOPARD			
59	VAUVERT	Katy GUYOT			
60	VERGEZE	Vincent COSTE			
61	VILLENEUVE LEZ AVIGNON	Alain SANCIAUME			

CONSEIL SYNDICAL

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Date : 14 Mars 2023

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Selon l'article L 2312-2 du CGCT, dans les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'article D 2312-3 du CGCT précise que cette présentation doit indiquer les informations relatives à l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité.

Le ROB est acté par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base se tient le DOB,

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière du Territoire d'Énergie GARD-SMEG en tenant compte des projets retenus.

Il est transmis au Préfet et fait l'objet d'une publication.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

Berger
Levrault

3

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE

LE CONTEXTE NATIONAL

Un contexte économique dégradé avec une croissance prévue à 1 %, après 2,7 % en 2022. L'objectif du gouvernement est de ramener l'inflation à 5 % début d'année 2023 puis à 4 % à la fin de l'année 2023. Le déficit public stagnerait quant à lui à 5 % du PIB, du fait du contexte incertain lié notamment à la guerre en Ukraine.

Toutefois, ces projections sont entourées « d'incertitudes très larges » selon la Banque de France, liées à l'évolution de la guerre en Ukraine ainsi qu'aux quantités et prix d'approvisionnement en gaz et à l'ampleur de la durée des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises. Bien que la France devrait échapper à la récession (à la différence de l'Allemagne et de l'Italie), les prévisions en 2023 seraient plutôt autour de +0,5% selon elle. La Commission européenne a également récemment assombri ses prévisions économiques (prévision d'inflation dans la zone euro à 6,1%).

Compte tenu de la conjoncture économique et géopolitique actuelle, le coût de certaines matières premières a augmenté dans des proportions importantes en 2022, ce qui induit une augmentation massive du coût d'approvisionnement de certaines de ces fournitures.

Une forte hausse des prix de l'énergie depuis la fin de l'été 2021 qui ont connu un rebond spectaculaire ainsi qu'une hausse continue sur les marchés atteignant des niveaux records.

Plusieurs facteurs expliquent en partie ce phénomène : la baisse des importations de gaz russe, le niveau du prix du carbone, la faible disponibilité de la production nucléaire française, la canicule et la sécheresse ainsi que la répercussion du coût marginal du gaz sur le prix de l'électricité.



LE CONTEXTE NATIONAL

Loi des Finances pour 2023 avec entre autres la création du Fonds vert et un Amortisseur « Electricité »

Face à la crise économique et énergétique rencontrées par les collectivités, plusieurs dispositifs permettant de limiter les dépenses énergétiques sont prévus, dont certains contours restent encore à définir :

Filet de sécurité pour les collectivités en difficulté financière de sécurité

Baisse de plus de 15% de l'épargne brute +
Pour les communes : Potentiel financier par habitant est inférieur à deux fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique.
Pour les EPCI : Potentiel fiscal par habitant inférieur, l'année de répartition, à deux fois le potentiel fiscal par habitant moyen des établissements appartenant à la même catégorie.

Bouclier tarifaire pour les petites collectivités

Collectivités comptant moins de 10 personnes et ayant des recettes inférieures à 2 M € pour leurs sites d'une puissance inférieure à 36 Kva.
A noter que pour les collectivités éligibles aux tarifs réglementés mais qui sont passées en tarif de marché, un projet de décret prévoit que ces collectivités puissent bénéficier d'une compensation équivalente à celle qui résulte du blocage du tarif réglementé, tout en restant en offre de marché.

Amortisseur électricité

- Les collectivités territoriales ou leurs groupements.
 - Les consommateurs finals qui emploient moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou les recettes annuelles n'excèdent pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.
- Les critères d'emploi, de chiffres d'affaires et de bilan s'entendent au sens de la recommandation 2003/361/CE de la Commission susvisée, à la date du 1^{er} novembre 2022.
- Les consommateurs finals dont les recettes provenant d'activités économiques sont inférieures à cinquante pourcents des recettes totales.
- Prise en charge sur 50% des volumes d'électricité consommée l'écart entre le prix de l'énergie (hors taxe et TURPE) et 180€/MWh. Sur ces 50% de volume d'électricité couvert par l'amortisseur, le montant de l'aide ne pourra pas excéder 320€/MWh.

Dotation est égale à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 50 % de celle des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022

Hausse des Tarifs Réglementés de Vente électricité plafonné à 15% en février 2023

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE



LE CONTEXTE LOCAL

Un budget élaboré tenant compte du contexte économique avec :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Un impact de la hausse des coûts des matières premières ;
- Un accompagnement des collectivités à la réduction de leurs consommations énergétiques dans son rôle de coordonnateur du groupement de commande d'énergie ;
- Une action en faveur de la transition énergétique en poursuivant sa mobilisation et une recherche des opportunités de financement disponible tel que le « Fonds Vert » ;
- Une adaptation au développement de la mobilité électrique, conformément au Schéma directeur déposé en Préfecture ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- Des actions en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments ;
- Des actions en faveur de la rénovation de l'éclairage public et de la sobriété énergétique ;
- Une adaptation des modalités de financement permettant de mieux répondre aux besoins des territoires ;

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Un changement de cadre budgétaire en 2023 :

A partir du 1^{er} Janvier 2024, la norme comptable M 57 doit devenir le référentiel de droit commun. TE30 a décidé d'anticiper cette échéance et d'adopter la M57 à compter du 1^{er} Janvier 2023.

TE30 étant une collectivité de 3 500 habitants et plus, le passage se fera sur la base de la M57 développé avec fonctions,

Cette nouvelle norme, qui garde les mêmes principes budgétaires de base, offre des améliorations comme :

- Des états financiers enrichis par l'application de dispositions comptables moderne, examinées par le Conseil de normalisations des comptes publics ;
- Une vision patrimoniale améliorée ;
- Un support motivant pour poursuivre l'amélioration de la fiabilité des comptes, voire à terme, de certification des comptes de la collectivité ;
- Une gestions pluriannuelle des crédits ;
- Une fongibilité des crédits ;
- Une gestion des crédits de dépenses imprévues repensée ;
- Des amortissements au prorata temporis à partir des nouvelles acquisitions.

2. L'ANALYSE RETROSPECTIVE

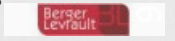
2a. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

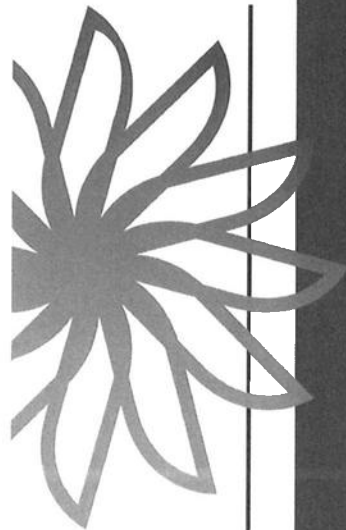
Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE



Le 14 Mars 2023



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Détail des dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022

CHAPITRE	LIBELLES	REALISES 2021	BUDGET 2022	REALISES 2022	OBSERVATIONS
11	Charges à caractère général	914 796 €	1 476 664 €	1 137 653 €	Dont : 248 369 € pour les frais de maintenance EP du secteur 7, pris en charge à 100 % par les communes concernées 225 065 € de frais d'électricité des IRVE 50 697 € de frais d'études (DIAG EP)
12	Charges de personnel	1 244 989 €	1 266 771 €	1 125 360 €	Baisse liée à des versements de primes de départ en 2021
14	Reversement 25% TCCFE	1 127 360 €	1 092 272 €	1 088 499 €	Lié à la taxe encaissée.
65	Autres charges de gestion courante	179 158 €	235 421 €	195 235 €	Indemnités, frais liés au mandat des élus et subventions aux associations.
66	Charges financières	322 276 €	300 364 €	282 950 €	Intérêts de la dette + Quote-part des emprunts repris.
67	Autres charges	1 274 €	11 732 €	6 927 €	Titres annulés sur exercices antérieurs
022	Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €	
023	Virement à la section d'investissement		7 005 416 €		Prévision au 023, réalisation au 1068 en recette d'investissement l'année N+1.
042	Dotations et amortissement immobilisations	740 421 €	956 685 €	970 833 €	Dont 15 110 € d'écritures d'ordre liées à la sortie d'une borne de recharge (prévisions au chapitre 024 de la section d'investissement qui permet l'ouverture systématique des crédits aux articles concernés.
		4 530 274 €	12 345 325 €	4 807 457 €	

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

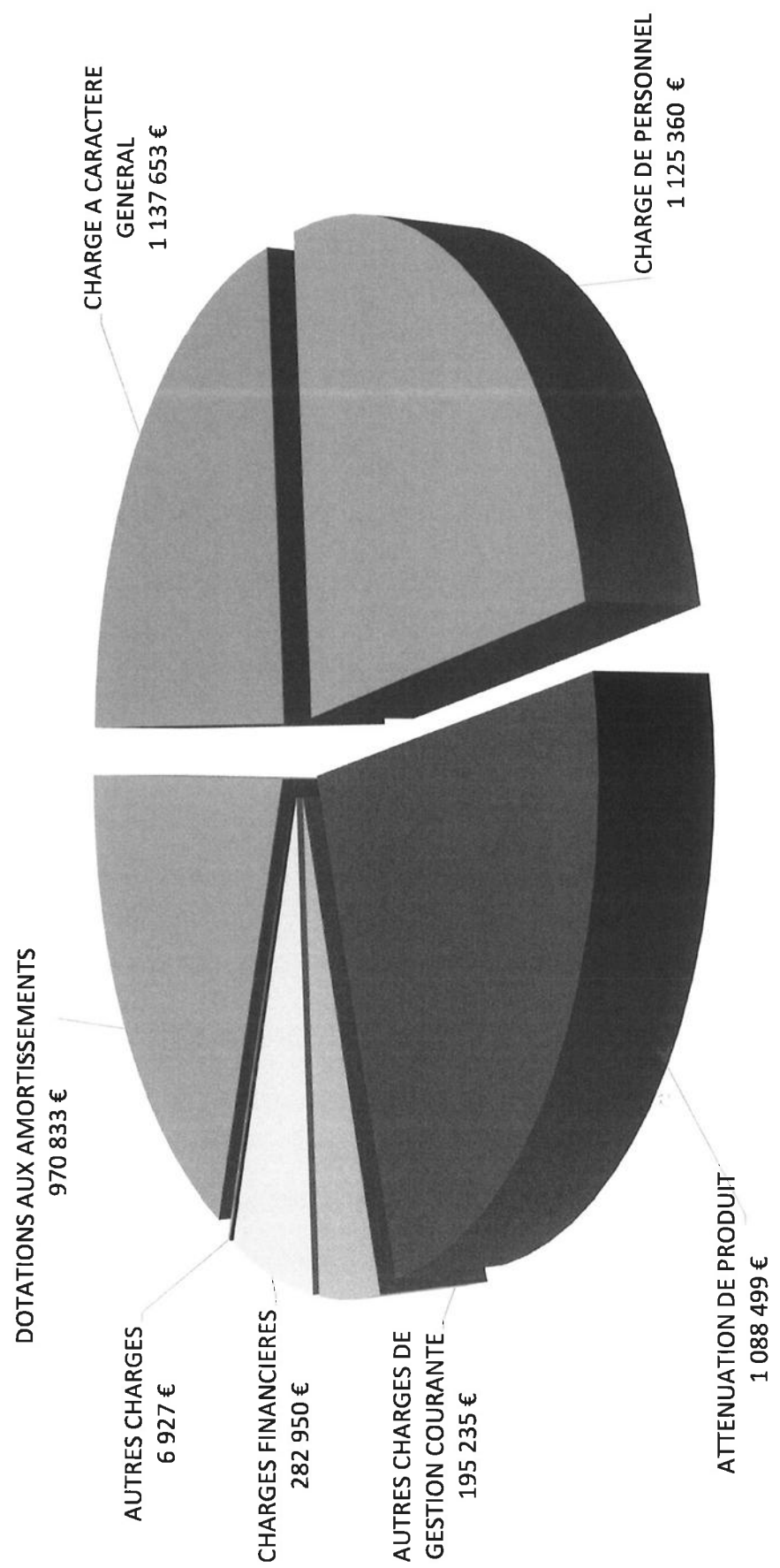
ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

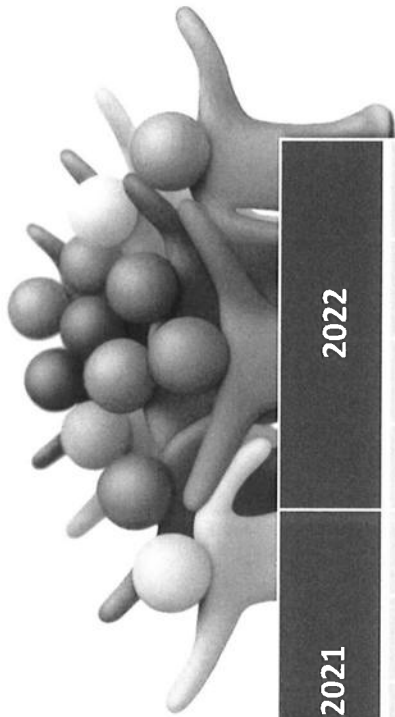
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Détail des dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2022 réalisées



LES RESSOURCES HUMAINES



Au 31/12/N	2019				2020				2021				2022			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Titulaires	5	3	11	19	4	2	11	17	4	3	9	17	4	3	10	17
Contractuels	3		1	4	4	1		5	5	1		6	5	1		6
Contrat aidé			0				0				1					
Total effectif	8	3	12	23	8	3	11	22	9	4	10	23	9	4	10	23
Masse salariale	1 082 904,88 €				1 084 559,00 €				1 244 989,00 €				1 125 359,89 €			
Temps hebdo	40 h				40 h				40 h				40 h			
Avantages sociaux																
Participation	12 x 20,00 €				13 x 20,00 €				15 x 20,00 €				14 x 20,00 €			
Santé/mois/agent																
Participation	9 x 22,00 €				10 x 22,00 €				11 x 22,00 €				9 x 22,00 €			
Prévoyance /mois/agent																
CNAS/an	3 933,00 €				4 165,80 €				5 010,27 €				4 936,07 €			
Association du personnel	1 440,00 €				1 520,00 €				1 600,00 €				1 680,00 €			

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

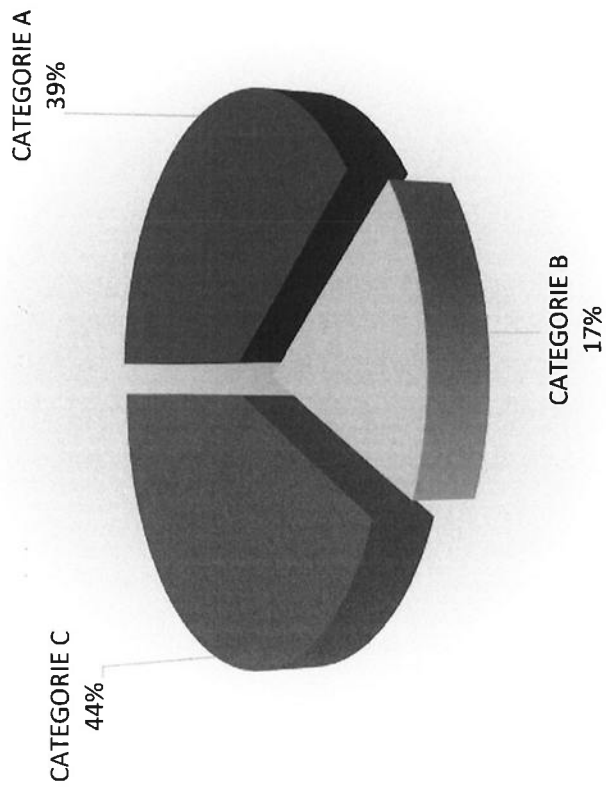
Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

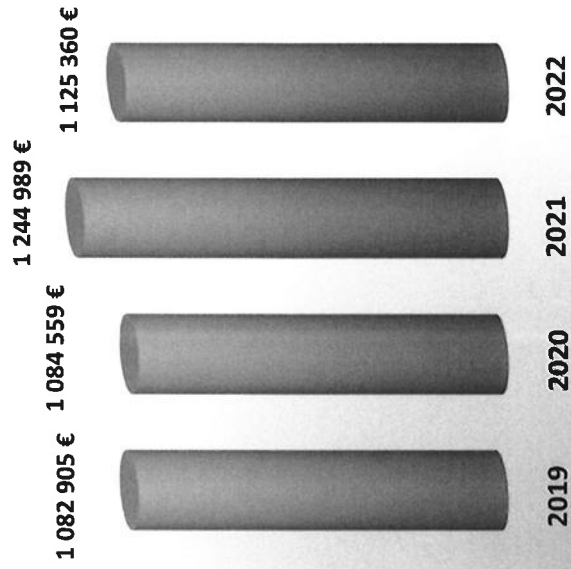


LES RESSOURCES HUMAINES

Part de l'effectif au 31/12/2022 (par catégorie)



Evolution de la Masse salariale de 2019 à 2022



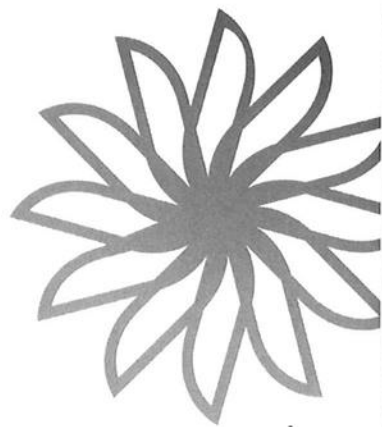
Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Détail des recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022

CHAPITRE	LIBELLES	REALISES 2021	BUDGET 2022	REALISES 2022	OBSERVATIONS
13	Remboursement sur rémunérations	9 387 €	23 153 €	27 762 €	Remboursements contrat aidé et ACTEE
70	Recettes bornes de recharge	180 251€	331 200 €	346 697 €	En nette progression.
73	Taxe sur la consommation d'électricité	5 287 903 €	5 002 000 €	5 545 827 €	En nette progression
74	Subventions et participations des communes	1 513 966 €	1 230 994 €	1 146 961 €	Participations des communes aux frais de maintenance du secteur 07 – Contribution des communes aux frais d'investissement - FCTVA
75	Redevances R1 R2 et produits divers	3 041 891 €	3 142 182 €	3 143 417 €	Conforme à la prévision.
76	Produits de participations	4 205 €	0	6 312 €	Parts sociales anciens SIE Primaires
77	Produits exceptionnels	114 487 €	53 224 €	101 691 €	Dont CEE pour 88 120 €
042	Opérations d'ordre		3 596 €	6 941 €	Dont 3 596 € d'amortissement des études abandonnées payées par les communes
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 457 981 €	2 558 975 €	2 558 975 €	
		12 610 072 €	12 345 325 €	12 884 583 €	

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

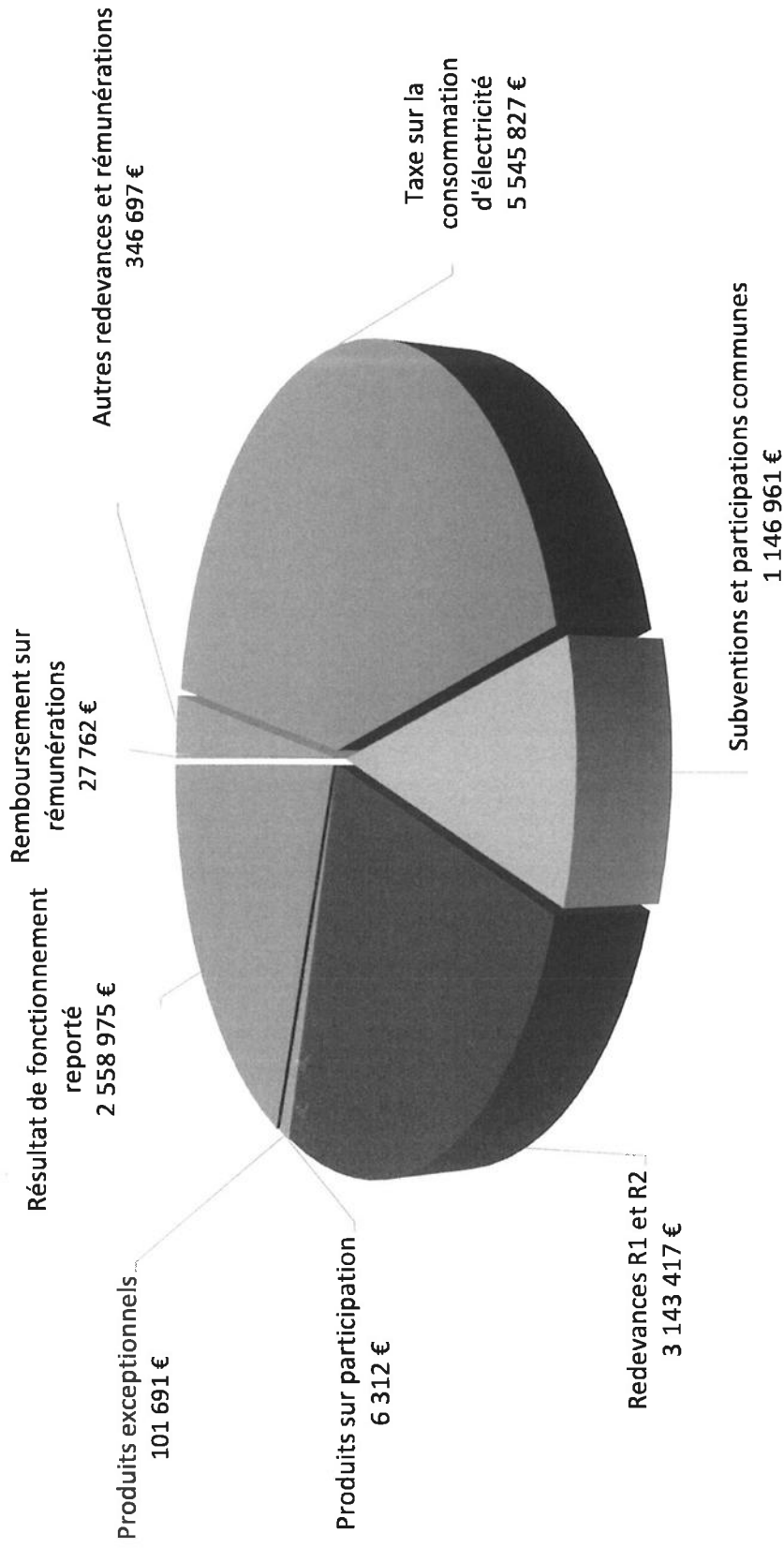
ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Détail des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2022 réalisées



Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

FACE

Evolution des dotations au
TE 30 (en K€)

Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification

La dotation du CAS FACE 2023 pour le département du Gard n'est pas connue au jour de l'élaboration de ce rapport. Elle s'élevait pour 2022 à 5 008 000€ pour le département.

Les aides du Compte d'Affectation Spéciale **sont réparties par département sous forme de dotations affectées à l'électrification rurale**, selon certains critères (nombre de départs mal alimentés, stock de réseau aérien, linéaires de réseaux en fils nus...). Cette répartition se fonde sur **les évaluations des besoins en travaux d'électrification rurale par département réalisée tous les deux ans**. Cette inventaire a été réalisé en 2021.

PERIODE	FACEAB Renforcement	FACEEXT Extension	FACEC Enfouissement	FACES Sécurisation	FACEAI Intempéries	FACEUDE	FACEENR	TOTAL
2020	2 990 000 €	747 600 €	372 000 €	566 000 €	575 000 €	62 266 €	51 692 €	5 364 558 €
2021	3 170 400 €	751 300 €	354 500 €	550 200 €				4 826 400 €
2022	3 278 000 €	614 000 €	366 000 €	578 000 €		108 000,00	64 000,00	5 008 000 €
var 2021 VS 2022	107 600 €	-137 300 €	11 500 €	27 800 €				181 600 €

Selon le rapport dressé par la Cour des comptes en date du 13 mai 2022, la réforme du Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (Facé), initiée en 2020, n'est « *pas parvenue à moderniser cet outil qui peine [...] à répondre aux défis actuels et futurs du réseau de distribution d'électricité* », notamment celui de la transition énergétique. Si la Cour des comptes confirme que le Facé constitue une réponse à la fragilité spécifique des réseaux en milieu rural, elle émet des recommandations de « refondation globale du dispositif ».

Aussi, il convient de rester vigilant sur les éventuelles évolutions du dispositif d'aides et aux conséquences que ces dernières pourraient avoir sur les programmes d'investissements futurs.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

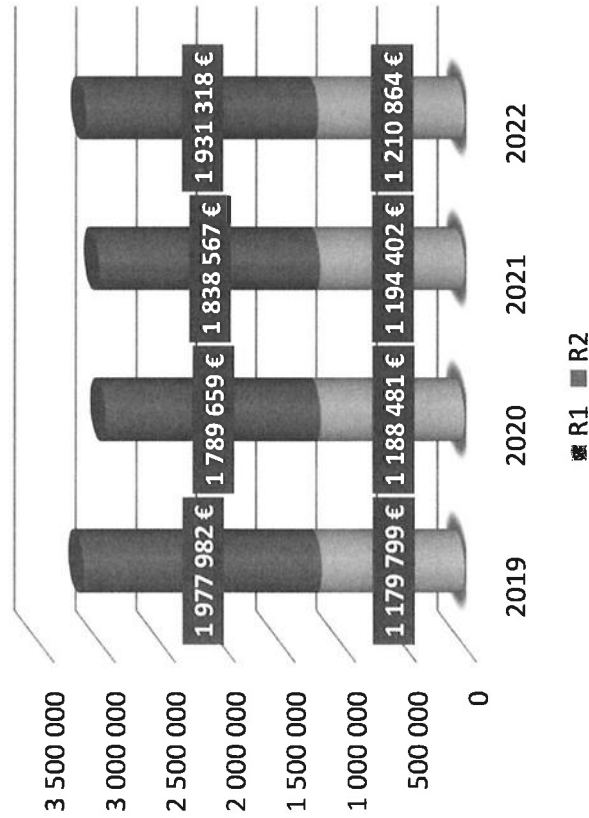
Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

CONCESSION R1 & R2

La part de la Redevance prévisionnelle dite de Fonctionnement (R1) devrait atteindre un montant d'un peu plus de 1 225 000 € en 2023, son montant croissant naturellement du fait de la dynamique démographique du département et de l'augmentation prévisible du linéaire de réseau, deux composantes de l'assiette de calcul de R1.



REDEVANCES DE CONCESSION HT

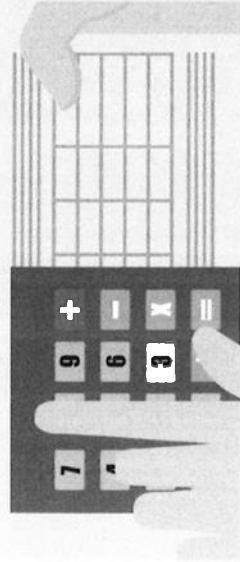
En €	2019	2020	2021	2022
R1	1 179 799 €	1 188 481 €	1 194 402 €	1 210 864 €
R2	1 977 982 €	1 789 659 €	1 838 567 €	1 931 318 €
Total	3 157 781 €	2 978 140 €	3 032 969 €	3 081 131 €

La part de la Redevance dite d'Investissement (R2), atteindrait cette année un montant d'environ 1 950 000 € HT du fait de la pérennisation d'un mécanisme de lissage de la redevance.

Rappelons que R2 intègre uniquement les travaux mandatés par l'autorité concédante. L'investissement en fonds propres génère 0,48 de redevance R2 l'année N+2.

Un protocole d'accord sur le terme I de la redevance est en cours d'élaboration entre la FNCCR et ENEDIS.

Ce protocole viendrait fixer définitivement les règles d'éligibilité des travaux d'éclairage public à prendre en compte dont l'application depuis la signature du contrat de concession, reste floue.



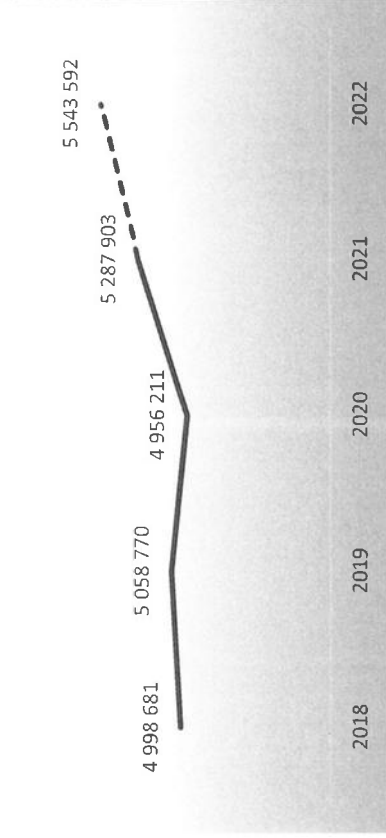
Instaurée au 1er janvier 2011 dans le cadre de la Loi NOME, la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité est une fiscalité indirecte dont le champ d'application concerne l'électricité livrée à un Point de livraison pour un utilisateur final, soit en tant que particulier ou professionnel. Cette taxe est directement appliquée sur la facture d'électricité de l'utilisateur.

Le produit brut de cette taxe qui constitue une ressource propre du Syndicat peut être évalué à 5 M€ pour 2022.

L'article 54 de la loi de finances pour 2021 réforme la taxation de la consommation d'électricité. Il supprime progressivement les taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) en les intégrant progressivement à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE). Cette suppression s'étale sur quatre années.

Depuis 2021, la TCCFE conserve la même dénomination mais devient une majoration de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

En 2023, les collectivités bénéficiaires de la TCCFE perçoivent une part communale de la TICFE dont le montant est calculé à partir du produit perçu en 2022 (augmenté de 1% pour les syndicats) auquel est appliqué l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac entre 2020 et 2021 et, lorsque le coefficient appliqué en 2022 était inférieur à la valeur maximum (8,5), au rapport entre le coefficient maximum et le coefficient effectivement appliqué.



Par principe de précaution, il est proposé de minorer les prévisions 2023 par rapport au montant perçu en 2022, pour tenir compte de l'incertitude du calendrier de versement des avances et de la régularisation en fin d'année des taxes reversées par la Direction des Finances.



Bornes de recharge pour véhicules électriques qui ont donné lieu à :

Le budget 2022
est retracé en HT
pour deux
activités
assujetties
à la TVA :

- 410 060 € HT de dépenses réelles mandatées en section de fonctionnement
- 403 281 € HT de dépenses réelles mandatées en dépenses d'investissement
- 420 722 € de titres émis en HT sur la section de fonctionnement

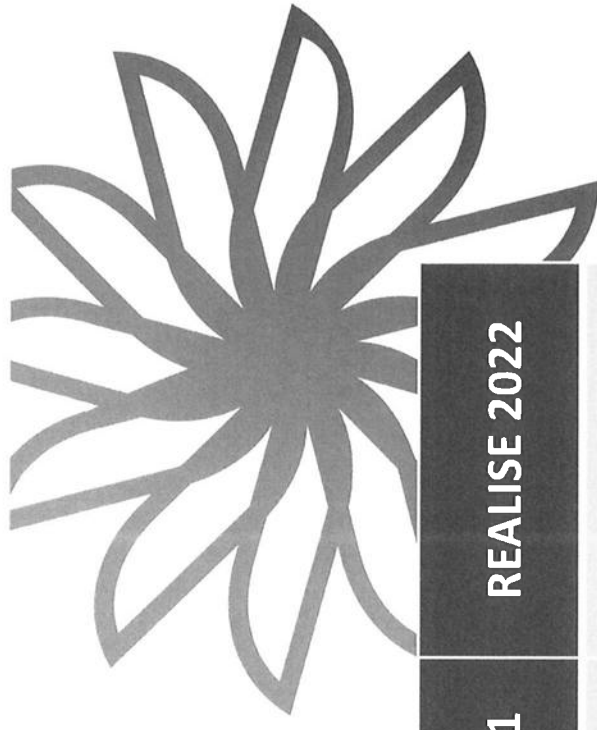


Les travaux liés à l'électrification rurale ont donné lieu à :

- 9 927 320 € mandatés en HT
- 1 931 318 € titrés en HT (uniquement Redevance R2 soumise à TVA).

En 2022, les services fiscaux ont reversé 2 212 967 € de TVA.

RECAPITULATIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



RUBRIQUES	REALISE 2021	REALISE 2022
Recettes de fonctionnement	12 610 072 €	12 884 583 €
Dépenses de fonctionnement	4 530 274 €	4 807 457 €
Résultat	8 079 798 €	8 077 127 €
Part à affecter en section d'investissement au 1068	5 520 823 €	5 078 876 €
Excédent dégagé		2 998 251 €

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

10

2b. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

Détail des dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

CHAPITRE	LIBELLES	REALISES 2021	BP 2022	REALISES 2022	RESTES A REALISER	OBSERVATIONS
13	Remboursement aux communes	37 696 €	50 267 €	20 687 €	29 580 €	Dans le cas d'un trop versé sur acompte.
16	Emprunts	1 112 429 €	1 051 425 €	1 048 111 €	0 €	Capital de l'emprunt.
20	Frais d'études, insertion, logiciels	301 408 €	1 033 103 €	388 764 €	209 684 €	Montant à intégrer au 2315 en cas de réalisation des travaux où amorti si abandon de l'opération.
204	Subventions d'équipements versées	1 981 241 €	4 251 799 €	1 940 505 €	1 886 621 €	Subventions versées pour l'éclairage public.
21	Immobilisations en cours	425 542 €	726 572 €	621 823 €	14 357 €	Implantation de nouvelles bornes + travaux du G3 du secteur 7 (travaux ponctuels de rénovation dans le cadre du contrat de maintenance) + travaux bureaux.
23	Travaux en cours	13 569 909 €	31 535 965 €	10 726 732 €	19 883 595 €	Avec totalité des travaux EP financés avec l'avance remboursable (intracting).
27	Titres immobilisés	-	310 €	310 €	-	
020	Dépenses imprévues	€	50 000 €	0 €	0 €	
4581	Opérations pour compte de tiers	5 098 579 €	12 720 537 €	4 771 818 €	6 768 622 €	Concerne 466 opérations (271 TELECOM et 195 EP) sous convention de mandat.
040	Operations d'ordre entre sections	-	3 596 €	6 941 €		Dont 3 596 € d'amortissements des participations communes sur études abandonnées
041	Créances sur transfert de droit	450 462 €	579 397 €	258 512 €	0 €	Intégration des études aux travaux.
001	SOLDE D'EXECUTION		441 748 €	441 748 €		
	TOTAL	22 977 266 €	48 369 302 €	20 225 952 €	28 792 458 €	

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

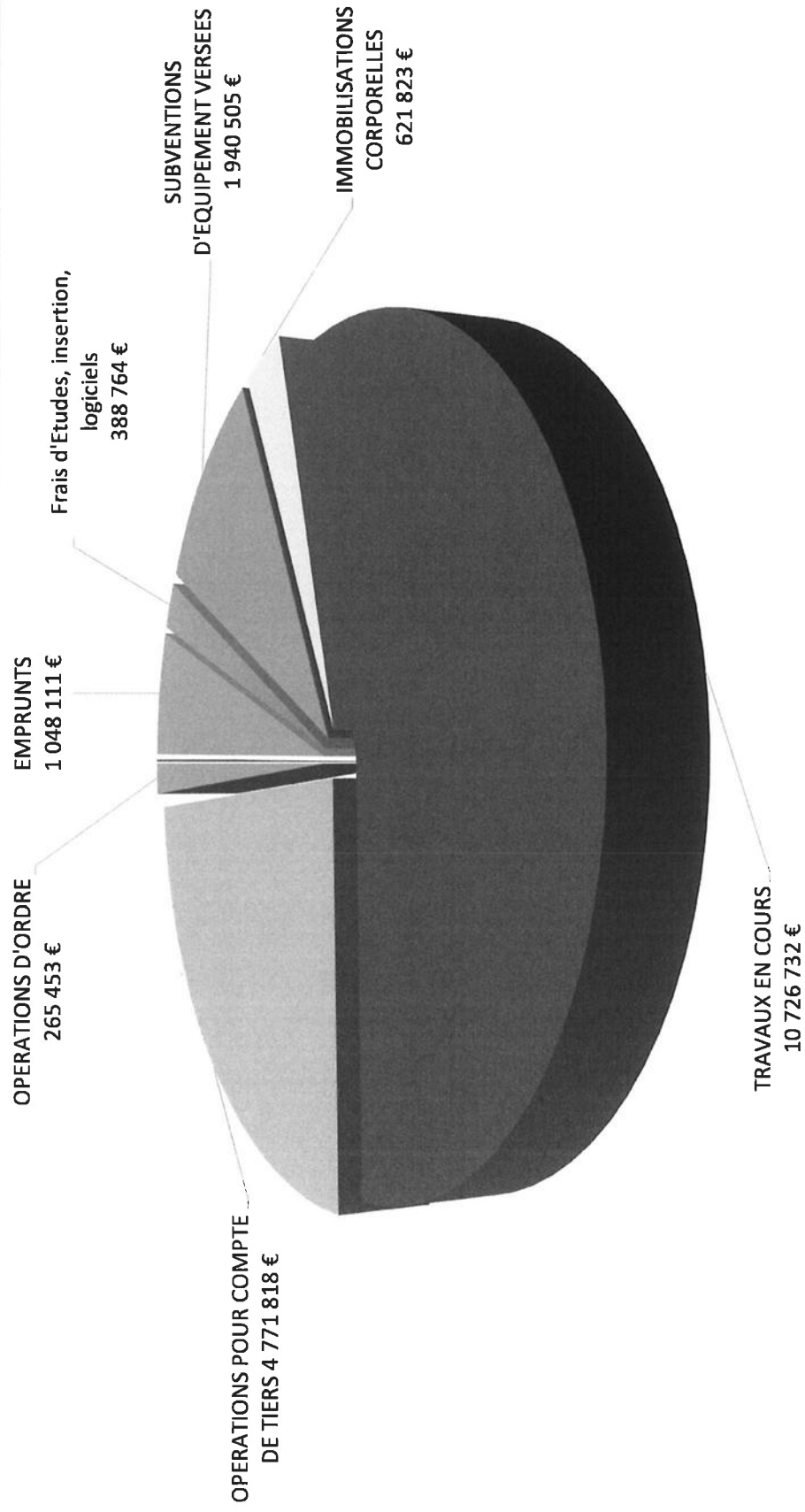
ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

SECTION D'INVESTISSEMENT

Détail des dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement 2022 réalisées



Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

SECTION D'INVESTISSEMENT

Détail des recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022

CHAPITRE	LIBELLES	REALISES 2021	BP 2022	REALISES 2022	RESTES A REALISER	OBSERVATIONS
10	FCTVA	345 693 €	226 838 €	226 838 €	-	Dotation perçue pour les travaux d'éclairage public réalisés en MOA.
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 460 672 €	5 520 823 €	5 520 823 €	-	Résultat de l'exercice 2021 capitalisé en 2022 pour combler le déficit d'investissement de 2021.
13	Subventions d'investissement	7 787 954 €	21 217 209 €	9 866 647 €	11 350 562 €	FACE, Article 8, FEDER, Advenir, PNC
16	Emprunt	0 €	5 286 400 €	0 €	5 286 400 €	Avance de trésorerie remboursable (intacting) à percevoir en 2023 et 2024.
23	Remboursement sur travaux	0 €	0 €	2 065 €		
024	Produit de cession	0 €	5 000 €	0 €	-	Chapitre permettant l'ouverture des crédits en cas de cession.
4582	Opérations pour compte de tiers	5 598 454 €	11 646 952 €	4 917 534 €	5 539 320 €	Concerne 466 opérations (271 TELECOM et 195 EP) sous convention de mandat.
021	Virement de la section fonctionnement	0 €	7 005 416 €	0 €	-	En fonction du résultat de l'année N en prévision unique
040	Dotations aux amortissements et cession	740 421 €	956 685 €	970 833 €	-	Contrepartie du chapitre 042 de la section de fonctionnement.
041	Opérations d'ordre	450 462 €	579 397 €	258 512 €	-	Contrepartie du chapitre 041 des dépenses d'investissement.
001	Solde exécution section investissement	5 151 863 €				
	TOTAL	22 535 519 €	52 444 720 €	21 763 252 €	22 176 282 €	

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

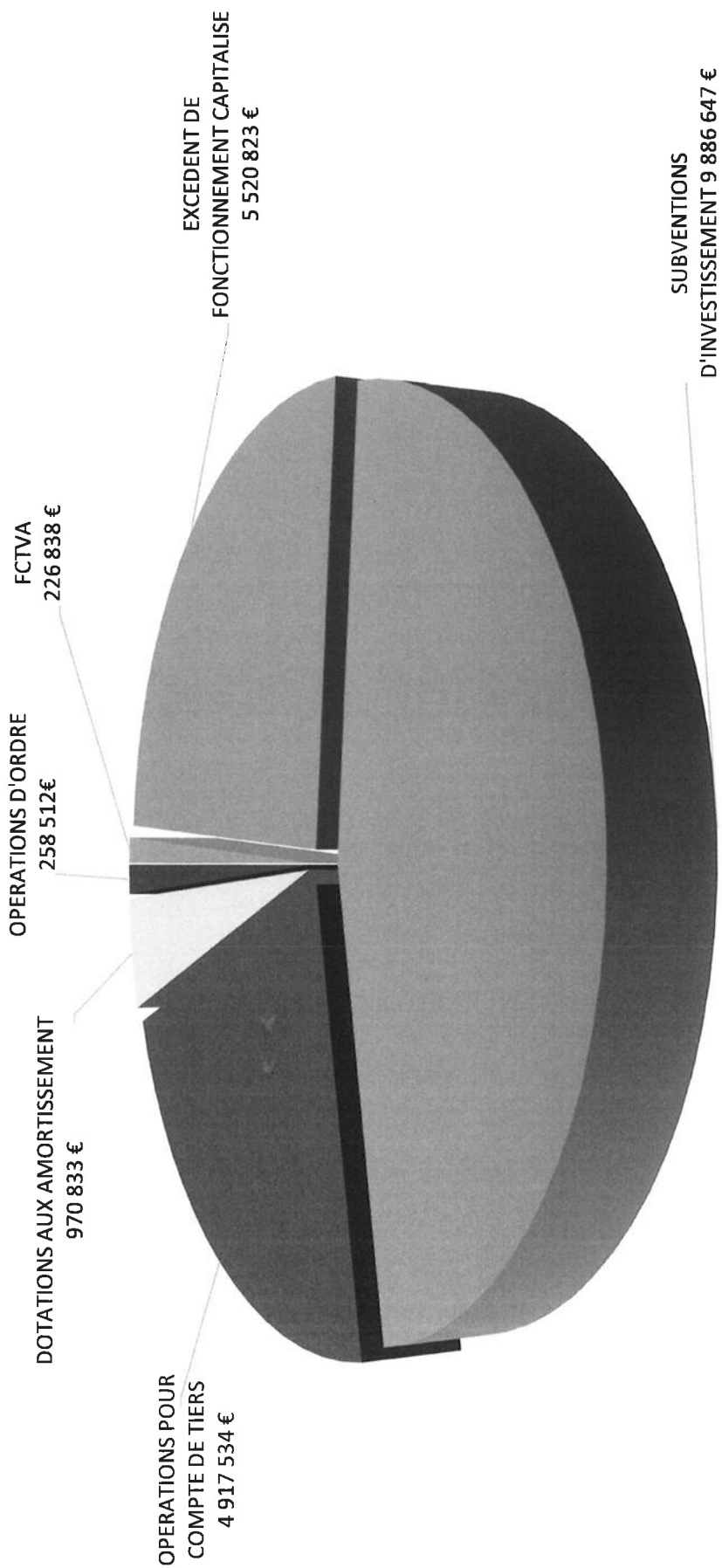
030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

SECTION D'INVESTISSEMENT

Détail des recettes d'investissement

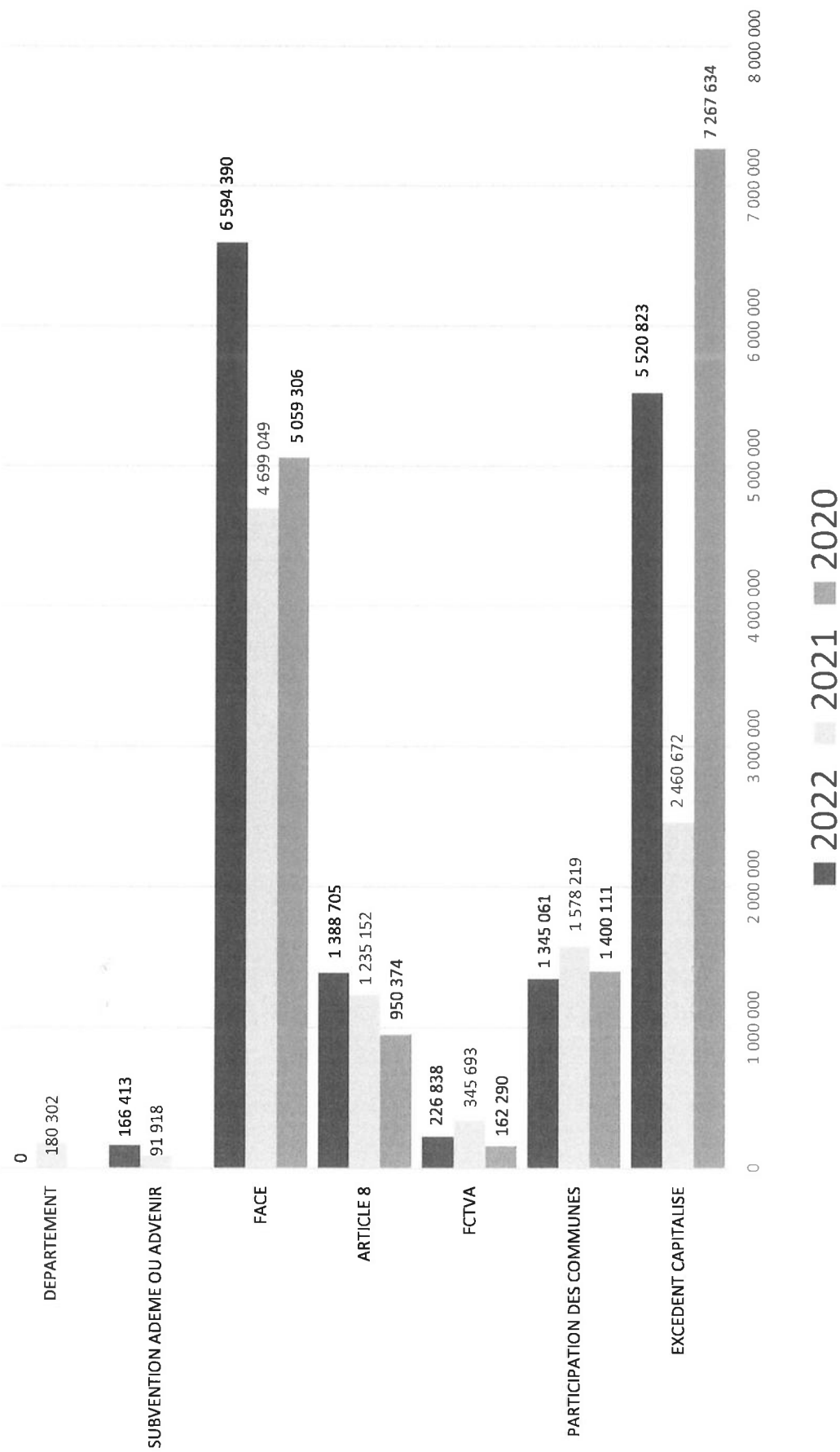
Recettes d'investissement 2022 réalisées



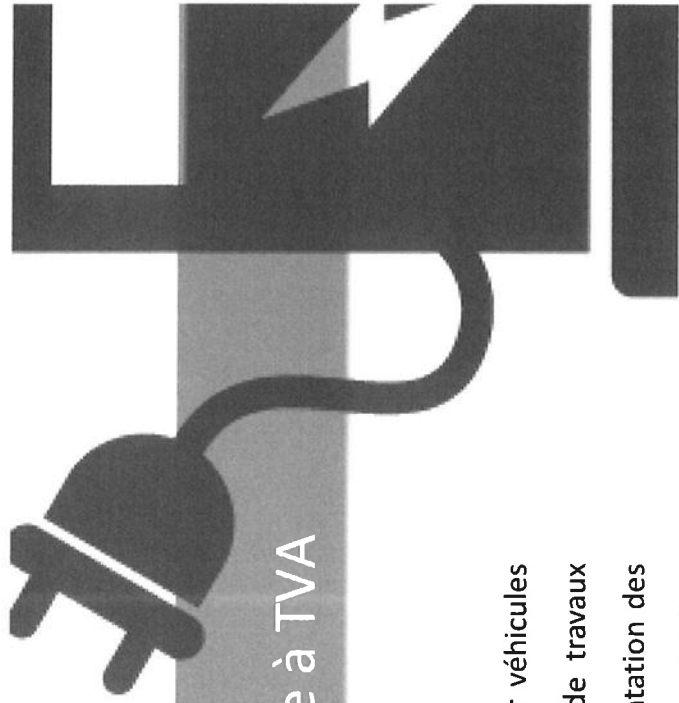
SECTION D'INVESTISSEMENT

Evolution des recettes d'investissement

Evolution de l'encaissement des recettes d'investissement 2022



Point sur l'activité bornes de recharge assujettie à TVA



Le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage de 169 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Par l'intermédiaire d'un marché de travaux exploitation (BOUYGUES), le Territoire d'Énergie GARD-SMEG gère l'implantation des bornes de recharge, la maintenance curative et préventive, les contrats d'électricité, la supervision et l'assurance des bornes de recharge.

Sur 2022, on recense 63 000 sessions de recharge pour un total de 1,2 M de kWh distribués, soit 67 % de plus qu'en 2021.

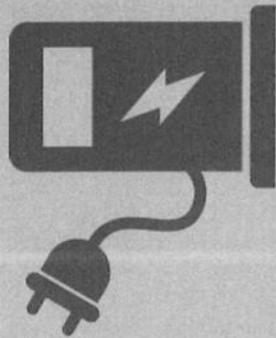


Tableau de répartition des dépenses et des recettes

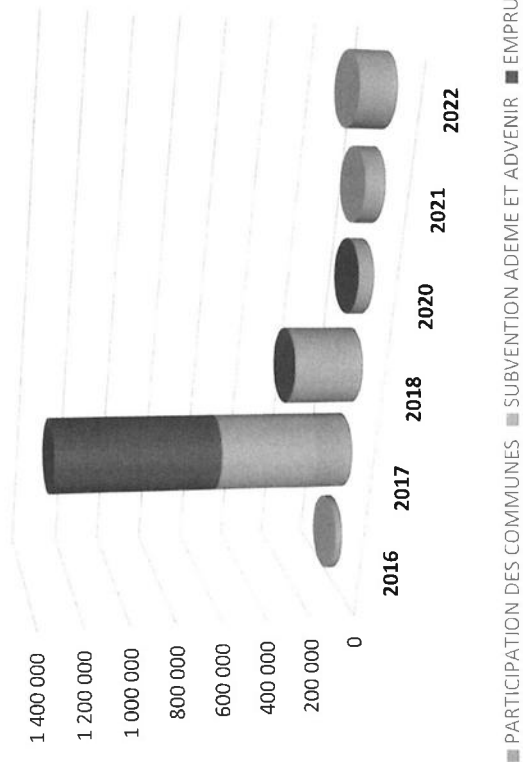
LIBELLE DES DEPENSES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
	MONTANT			
RECETTES BORNES DE RECHARGE	346 697,22			
PARTICIPATION COMMUNES	74 025,00			
REMBOURSEMENT ASSURANCES	11 765,17			
ELECTRICITE		225 065,51		
FOURNITURE DE PETIT EQUIPEMENT		26,00		
DEPLACEMENT DE BORNES		6 254,34		
MAINTENANCE		121 829,37		
ASSURANCES		13 641,98		
COMMUNICATIONS		14 530,36		
RECEPTIONS		7 854,55		
COTISATIONS AVERE		2 000,00		
CHARGES DE PERSONNEL		18 858,03		
INTERETS EMPRUNTS		4 342,84		
Sous Total	432 487,39	414 402,98		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		193 407,50		
IMMOBILISATIONS CEDEES		13 645,04		
DIFFERENCE SUR REALISATIONS		1 465,22		
TRAVAUX IMPLANTATION				14 357,38
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT				72 768,52
MOINS VALUE SUR CESSION				3 345,09
SUBVENTIONS ADVENIR			166 413,00	
SUBVENTIONS FACE			35 628,68	
PARTICIPATION COMMUNES			15 231,00	
Sous Total			220 272,68	493 752,43
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			193 407,50	
CESSIONS			13 645,04	
PLUS VALUE SUR CESSION			1 465,22	
TOTAL	432 487,39	622 920,74	428 790,44	14 357,38
TOTAL AVEC RAR			428 790,44	493 752,43

ZOOM IRVE

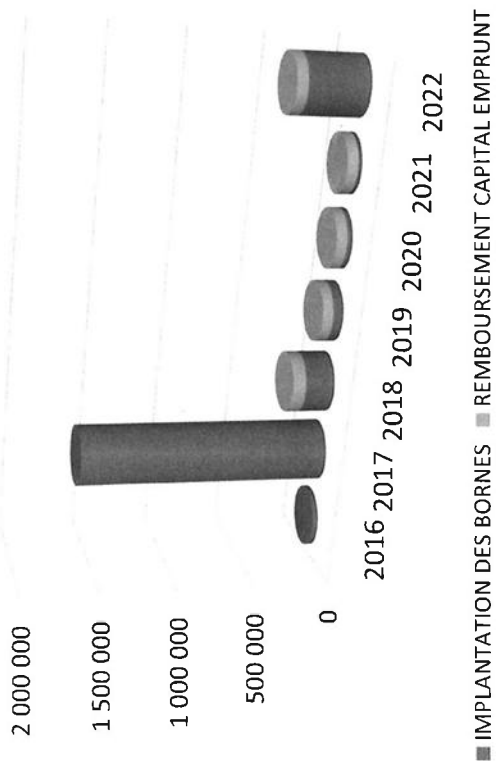
Section d'investissement



Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

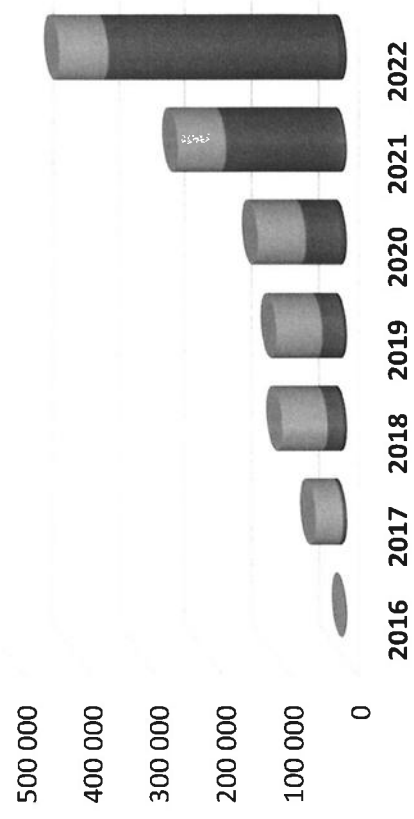
Berger
Levrault

ZOOM IRVE

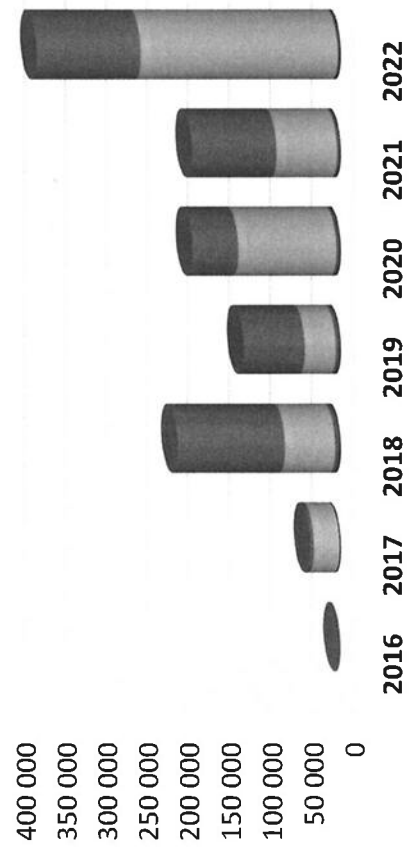
Section fonctionnement



Recettes de fonctionnement

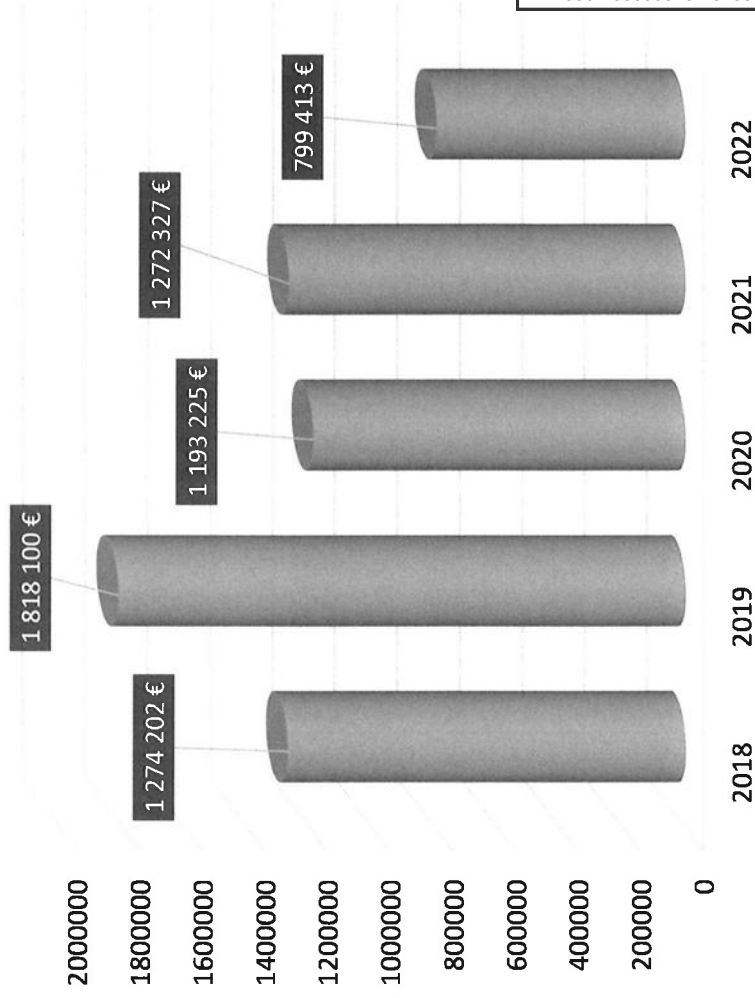


Dépenses de fonctionnement



ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC

Niveau de réalisations des Travaux EP compétence SMEG (TTC)



Travaux réalisés dans le cadre de la compétence du territoire d'Énergie GARD-SMEG pour 56 communes ayant transférées la compétence,

La baisse sur 2022 s'explique par le décalage entre les travaux et le mandatement des factures.

En 2022, 21 communes supplémentaires ont transféré leur compétence.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

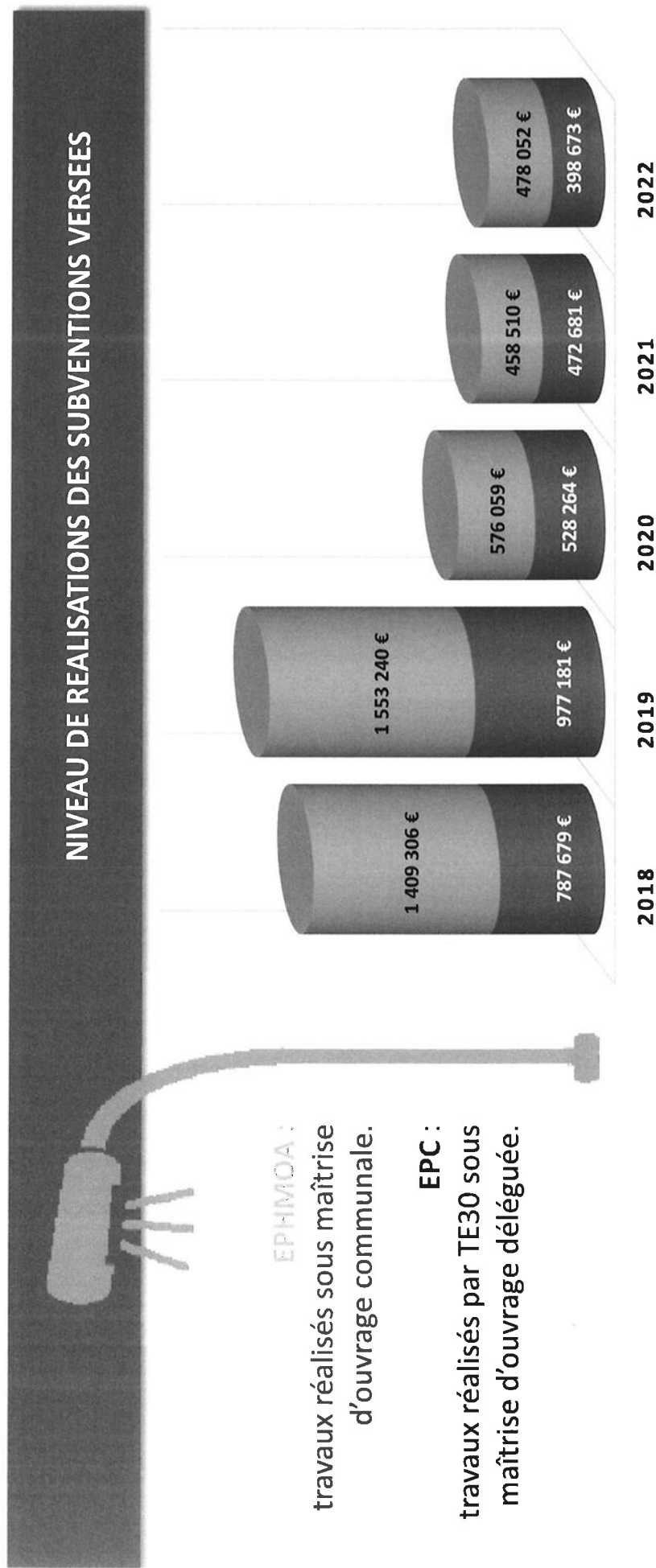
Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE



ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC



EPHMOA :
travaux réalisés sous maîtrise
d'ouvrage communale.

EPC :
travaux réalisés par TE30 sous
maîtrise d'ouvrage déléguée.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

3. L'ÉPARGNE ET LA DETTE

NIVEAU GENERAL DES REALISATIONS

(hors résultat reporté)
toutes sections confondues

L'exécution du budget 2021 (hors résultats reportés) fait ressortir les éléments d'équilibre suivants :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (HORS CHARGES FINANCIÈRES)	10 210 664 €
Dépenses de fonctionnement (hors charges financières)	- 3 546 747 €
EPARGNE DE GESTION COURANTE	6 663 917 €

L'excédent dégagé de la section de fonctionnement que l'on appelle épargne de gestion, permet de financer le remboursement de la dette et participer au financement des investissements.

EPARGNE DE GESTION COURANTE	6 663 917 €
Charges financières	- 282 950 €
Produits financiers	- 6 927 €
Charges exceptionnelles	101 691 €
Produits financiers exceptionnels	6 475 731 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	6 475 731 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	6 475 731 €
Remboursement en capital de la dette	- 1 048 111 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	5 427 620 €

La dette restante au 31/12/2022 s'élève à 7 408 478 €. La capacité de désendettement du Territoire d'Énergie GARD-SMEG en 2022 est de 1,14 révélant un très bon ratio de solvabilité financière.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

DEPENSES RELLES	23 355 375 €	RECETTES REELLES	30 480 779 €
DEPENSES D'ORDRE	1 236 286 €	RECETTES D'ORDRE	1 236 286 €
TOTAL DEPENSES	24 591 661 €	TOTAL RECETTES	31 717 065 €
CREDITS OUVERTS	64 348 297 €	CREDITS OUVERTS	62 231 071 €
TAUX D'EXECUTION	38%	TAUX D'EXECUTION	51%

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

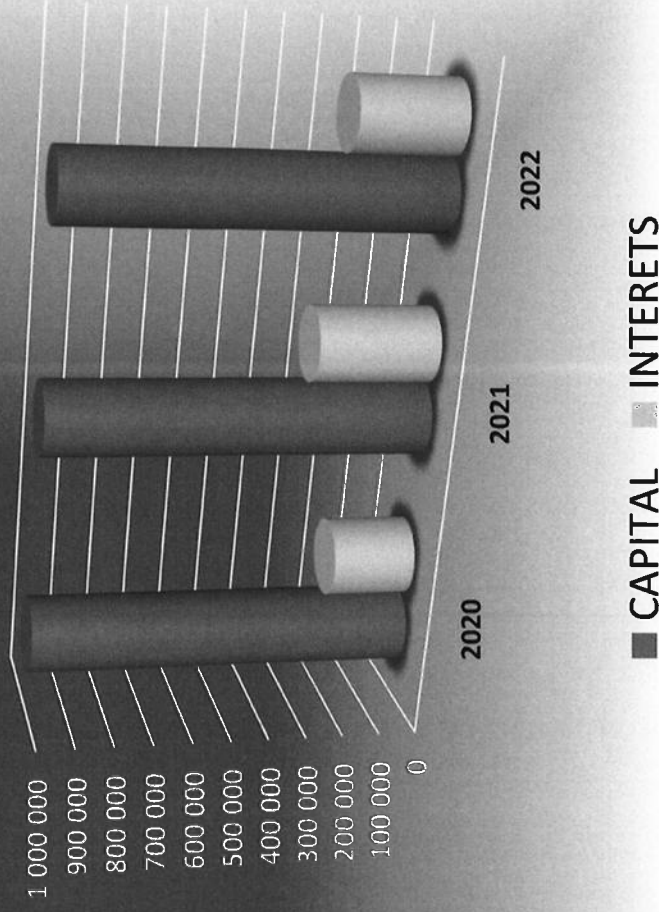
LA DETTE

Evolution de l'annuité de la dette à fin 2022

Elle a donné lieu au paiement
de :

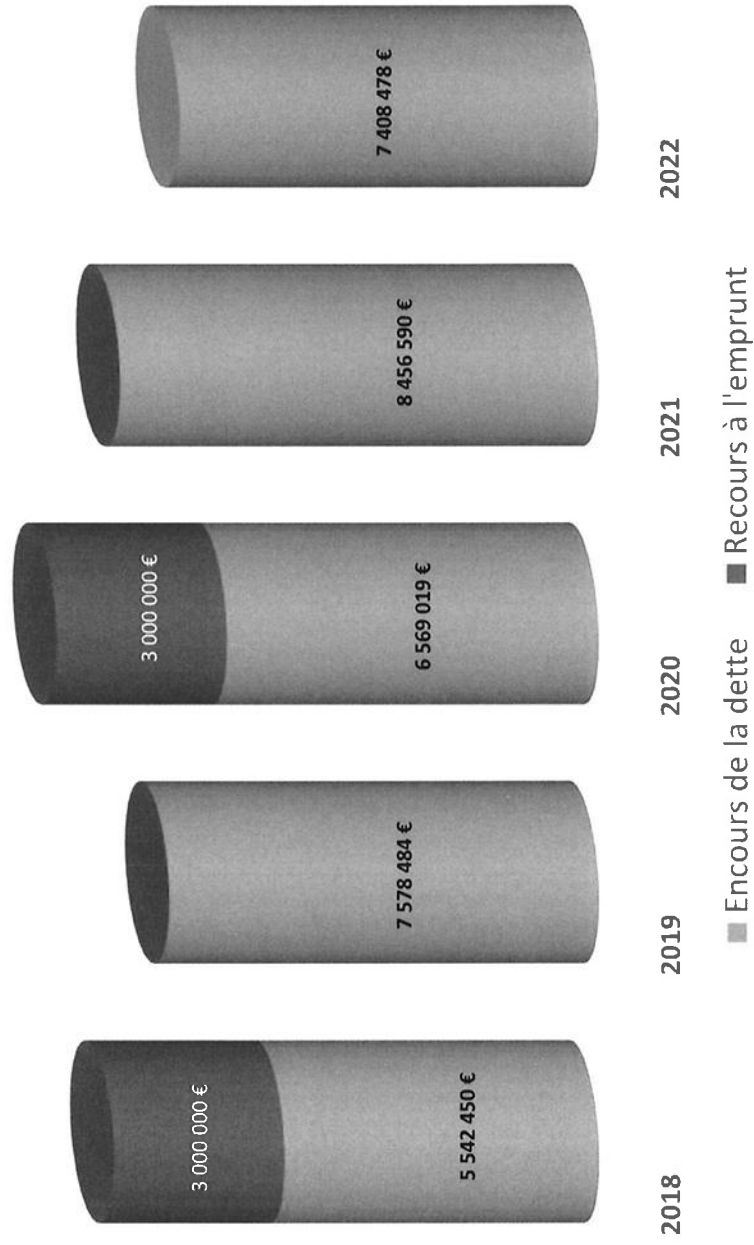
- 1 048 111€ au titre de l'amortissement du capital contre **1 112 429 € en 2021**.
- 170 364 € au titre des intérêts et 112 586 € de quote-part des emprunts repris, soit un total de 282 950 € contre **322 276 € en 2021**,

**Soit au total une annuité de
1 331 061 € pour 2022
contre 1 434 705 € en 2021**



LA DETTE

Evolution de l'encours de la dette et du recours à l'emprunt (hors avance remboursable à percevoir en 2023)



■ Encours de la dette ■ Recours à l'emprunt

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

LA DETTE



Le Syndicat gère au total :

- 20 contrats d'emprunts auprès de la Caisse de financement Local, de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole pour les anciens Syndicats Primaires d'Électrification rurale.
- 4 contrats d'emprunts auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne pour l'implantation de bornes de recharges pour véhicules électrique et l'éclairage public.

DATE	CAPITAL RESTANT
01/2023	7 408 478 €
01/2024	6 440 764 €
01/2025	5 478 341 €
01/2026	4 530 689 €
01/2027	3 631 855 €
01/2028	2 742 433 €
01/2029	1 987 509 €
01/2030	1 674 241 €
01/2031	1 360 713 €
01/2032	1 112 235 €
01/2033	860 720 €
01/2034	606 101 €
01/2035	348 308 €
01/2036	166 566 €
01/2037	114 694 €
01/2038	94 913 €
01/2039	74 207 €
01/2040	52 535 €
01/2041	29 851 €
01/2042	6 107 €

LES RESULTATS



Le résultat de l'exercice 2022

Le résultat (hors report) dégage un excédent de **7 497 199,56 €**, réparti comme suit :

- 5 518 151,64 € pour la section de fonctionnement ;
- 1 979 047,92 € pour la section d'investissement,

L'excédent global de clôture qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'établit à **9 614 426,57 €**, réparti comme suit :

- 8 077 126,86 € pour la section de fonctionnement
- 1 537 299,71 € pour la section d'investissement

Cet excédent global correspond, en comptabilité budgétaire, au fonds de roulement du Territoire d'Énergie GARD-SMEG et s'analyse comme la somme des excédents définitifs. Compte-tenu d'un solde négatif des restes à réaliser en investissement de 6 616 175,84 €, le besoin de financement de la section d'investissement doit être arrêté à **5 078 876,13 €**.

Ainsi après l'affectation de cette somme à partir de l'excédent global de fonctionnement, il est **disponible réel dégage à la clôture de l'exercice 2022 s'établissant à 2 998 250,73 €**.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

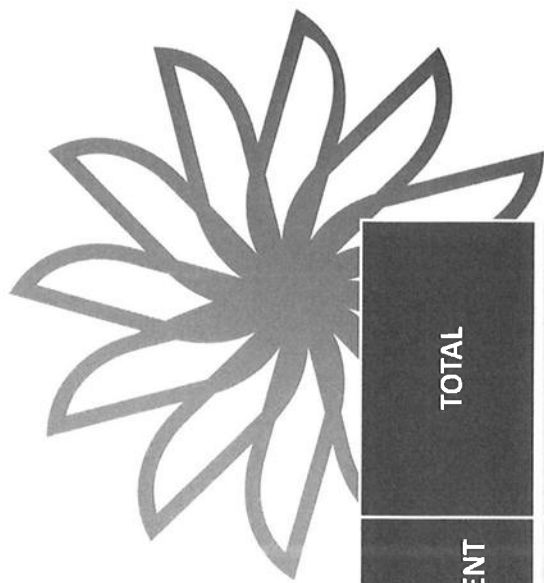
Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

LES RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET 2022



RUBRIQUES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	- 441 748,21 €	8 079 798,16 €	7 638 049,95 €
Recettes de l'exercice 2022	21 763 251,97 €	10 325 608,25 €	32 088 860,22 €
Dépenses de l'exercice 2022	19 784 204,05 €	4 807 456,61 €	24 591 660,66 €
Balance des opérations de l'exercice 2022	1 979 047,92 €	5 518 151,64 €	7 497 199,56 €
Part affectée à l'investissement en 2022		5 520 822,94 €	5 520 822,94 €
Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	1 537 299,71 €	8 077 126,86 €	9 614 426,57 €

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

PRÉSENTATION ANALYTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 HORS RESTES A REALISER

	REALISES PRINCIPAL ELECTRICITE	REALISES ANALYTIQUE ACTEE - GAE - HYDROGENE	REALISES BUDGET ANALYTIQUE ECLAIRAGE PUBLIC	REALISES ANALYTIQUE IRVE	TOTAL REALISES 2022	
FONCTIONNEMENT	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	410 470,59	28 112,58	307 893,36	391 176,11	1 137 652,64
	012 CHARGES DE PERSONNEL	966 359,11	89 357,22	50 785,53	18 858,03	1 125 359,89
	65 CHARGES DE GESTION COURANTE	195 235,33				195 235,33
	66 CHARGES FINANCIERES	254 899,65		23 707,61	4 342,84	282 950,10
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 926,90				6 926,90
	73 REVERSEMENT DE FISCALITE	1 062 004,13	26 494,98			1 088 499,11
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					0,00
	042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	132 136,79		630 178,09	208 517,76	970 832,64
	TOTAL	3 028 032,50	143 964,78	1 012 564,59	622 894,74	4 807 456,61
	013 ATTENUATION DE CHARGES	8 258,29	19 503,41			27 761,70
	70 SERVICES ET VENTES				346 697,22	346 697,22
	73 TAXE SUR L'ELECTRICITE	4 345 827,29		1 200 000,00		5 545 827,29
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	556 931,84	47 674,80	468 328,89	74 025,00	1 146 960,53
75 PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	3 143 416,90				3 143 416,90	
76 PRODUITS SUR PARTICIPATION	6 312,00				6 312,00	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 142,41	88 120,21	663,63	11 765,17	101 691,42	
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	6 941,19				6 941,19	
TOTALES RECETTES REELLES	2 457 981,24	155 298,42	1 668 992,52	432 487,39	2 558 975,22	
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	10 526 811,16				12 884 583,47	
TOTAL	7 498 778,66	11 333,64	656 427,93	-190 407,35	8 077 126,86	
INVESTISSEMENT	13 REMBOURSEMENT AUX COMMUNES	20 686,71				20 686,71
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	680 720,35		294 622,59	72 768,52	1 048 111,46
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	289 524,28		99 239,47		388 763,75
	204 SUBVENTIONS VERSEES			1 940 505,36		1 940 505,36
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 610,29		130 931,46	403 281,44	621 823,19
	PART SOCIALES AREC	310,00				310,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS (travaux)+RAR 2021	9 927 319,50		799 412,98		10 726 732,48
	4581 COMPTE DE TIERS	2 544 207,71		2 227 610,44		4 771 818,15
	040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 612,36		983,74		3 345,09
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	215 877,57		42 634,19		258 511,77
	TOTAL	13 768 868,77	0,00	5 535 940,23	479 395,05	19 784 204,0
	13 SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	8 957 138,55		743 095,32	166 413,00	9 866 646,8
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS, AFFECTATION	5 520 822,94		226 837,99		5 747 660,9	
23 REMBOURSEMENT SUR TRAVAUX	2 065,44				2 065,4	
4582 COMPTE DE TIERS	2 624 684,63		2 292 849,70		4 917 534,3	
021 VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT					0,00	
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	132 136,79		630 178,09	208 517,76	970 832,6	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	248 511,76		10 000,00		258 511,7	
001 SOLDE D'EXECUTION					0,00	
TOTAL	17 485 360,11	0,00	3 902 961,10	374 930,76	21 763 251,9	
BESOIN DE FINANCEMENT	3 716 491,34	0,00	-1 632 979,13	-104 464,29	1 979 047,9	

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

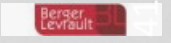


Le 14 Mars 2023

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

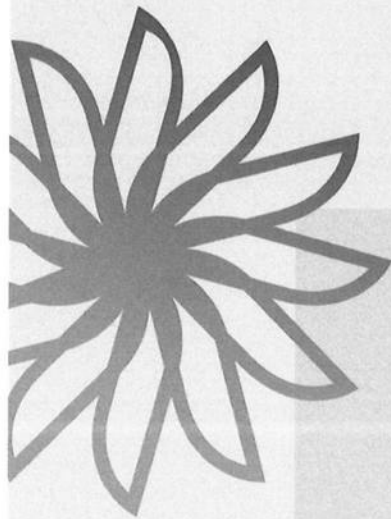


ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

4. LES PERSPECTIVES 2023

EVOLUTIONS ATTENDUES ET ENJEUX PROSPECTIFS

- SEM : ENERGIE RENOUVELABLE- PHOTOVOLTAÏQUES
Lancement d'une étude pour un projet de SEM en partenariat avec Le Département et la SEGARD (à consolider pour le portage de l'étude)
- LA MOBILITE :
Déploiement complémentaire de super chargeurs, spots touristiques, complément aux best-sellers, maillage...
- LE FONDS CHALEUR :
Dossier en phase finale de négociation avec l'ADEME
- RH :
Renforcement de l'équipe technique + GVT (glissement – vieillesse – technicité).





LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023

LES DEPENSES

PREVISIONS DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2022	PROPOSITION 2023	OBSERVATIONS
11	Charges à caractère général	1 476 664 €	1 849 140 €	Dont Electricité IRVE et secteur 7
12	Charges de personnel	1 266 770 €	1 412 064 €	
14	Reversement 25% TCCFE	1 092 272 €	1 444 135 €	Directement lié à la taxe encaissée.
65	Autres charges de gestion courante	235 421 €	235 370 €	Licences informatiques – Indemnités des élus – subventions aux associations.
66	Charges financières	300 364 €	249 617 €	Intérêts de la dette + quote-part emprunts communes
67	Autres charges	11 732 €	7 000 €	Charges exceptionnelles - Titres annulés sur exercices antérieurs
022	Dépenses imprévues		-	
023	Virement à la section d'investissement	7 005 416 €	6 459 002 €	Prévision au 023, réalisation au 1068 en recette d'investissement l'année N+1
042	Dotations et amortissement immobilisations	956 685 €	1 344 237 €	Dont l'amortissement des subventions inscrites au chapitre 204 de la section d'investissement.
		12 345 325 €	13 000 567 €	

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

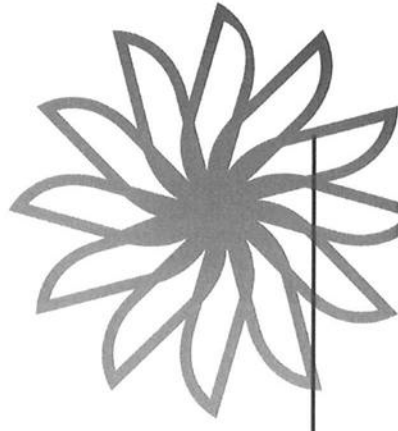
Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023

LES RECETTES



PREVISIONS DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2022	PREVISIONS 2023	OBSERVATIONS
13	Remboursement sur rémunérations	23 153 €	11 862 €	Remboursements contrat aidé.
70	Recettes bornes de recharge	331 200 €	400 000 €	
73	Taxe sur la consommation d'électricité	5 002 000 €	5 002 000 €	
74	Subventions et participations communes	1 230 994 €	1 240 100 €	
75	Redevances R1 R2 et produits divers	3 195 407 €	3 343 624 €	
77	Produits exceptionnels	-	-	CEE.
042	Amortissement des participations	3 596 €	4 729 €	Participations communes sur études abandonnées
02	Résultat de fonctionnement reporté	2 558 975 €	2 998 251 €	
		12 345 325 €	13 000 567 €	

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

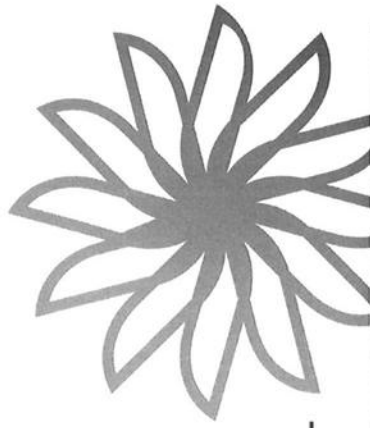
Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE



LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

LES DEPENSES



PREVISIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2022	PREVISIONS 2023 avec RAR	OBSERVATIONS
13	Remboursement aux communes	50 267 €	69 580 €	Dans le cas d'un trop versé sur acompte.
16	Emprunts	1 051 425 €	967 714 €	Capital de l'emprunt.
20	Frais d'études, insertion, logiciels	1 033 103 €	819 684 €	Montant à intégrer au 2315 en cas de réalisation des travaux où amorti si abandon de l'opération.
204	Subventions d'équipements versées	4 251 799 €	2 836 812 €	Subventions versées pour l'éclairage public
21	Immobilisations en cours	726 572 €	1 719 757 €	Implantation bornes de recharge + Travaux du G3 du secteur 7 + Bureaux SMEG
23	Travaux en cours	31 535 965 €	32 428 640 €	
27	Actions AREC	310 €		
020	Dépenses imprévues	50 000 €	-	
4581	Opérations pour compte de tiers	12 720 537 €	9 342 572 €	
040	Amortissement participation communes	3 596 €	4 729 €	Contre partie du chapitre 042 en recettes d'ordre de la section de fonctionnement
041	Créances sur transfert de droit	579 397 €	436 905 €	Intégration des études aux travaux par opération d'ordre,
001	Solde d'exécution	441 748 €	-	
TOTAL		52 444 720 €	48 626 393 €	

LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

LES RECETTES

PREVISIONS DE RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2022	PREVISIONS 2023 avec RAR	OBSERVATIONS
10	FCTVA	226 838 €	280 829 €	Dotation perçue pour les travaux d'éclairage public réalisés en MOA.
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 520 823 €	5 078 876 €	Résultat de l'exercice 2021 capitalisé en 2022 pour combler le déficit d'investissement 2022.
13	Subventions d'investissement	21 217 209 €	20 041 987 €	FACE, Article 8, FEDER, ADEME – Participations des communes
16	Emprunts	5 286 400 €	5 286 400 €	
024	Produit de cession	5 000 €	12 000 €	Chapitre permettant l'ouverture des crédits en cas de cession.
4582	Opérations pour compte de tiers	11 646 952 €	8 148 857 €	
21	Virement de la section fonctionnement	7 005 416 €	6 459 002 €	En fonction du résultat de l'année N en prévision uniquement.
040	Dotations aux amortissements et cession	956 685 €	1 344 237 €	Contrepartie du chapitre 042 de la section de fonctionnement.
041	Opérations d'ordre	579 397 €	436 905 €	Contrepartie du chapitre 041 des dépenses d'investissement.
01	Solde exécution section investissement	-	1 537 300 €	
	TOTAL	52 444 720 €	48 626 393 €	

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

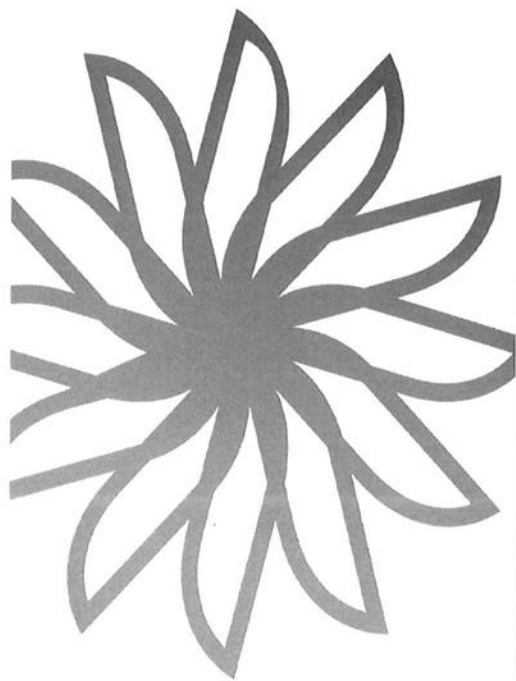
Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

L'ÉQUILIBRE DU BUDGET 2023



FONCTIONNEMENT

13 000 567 €

INVESTISSEMENT

48 626 393 €

TOTAL BUDGET

61 626 960 €

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

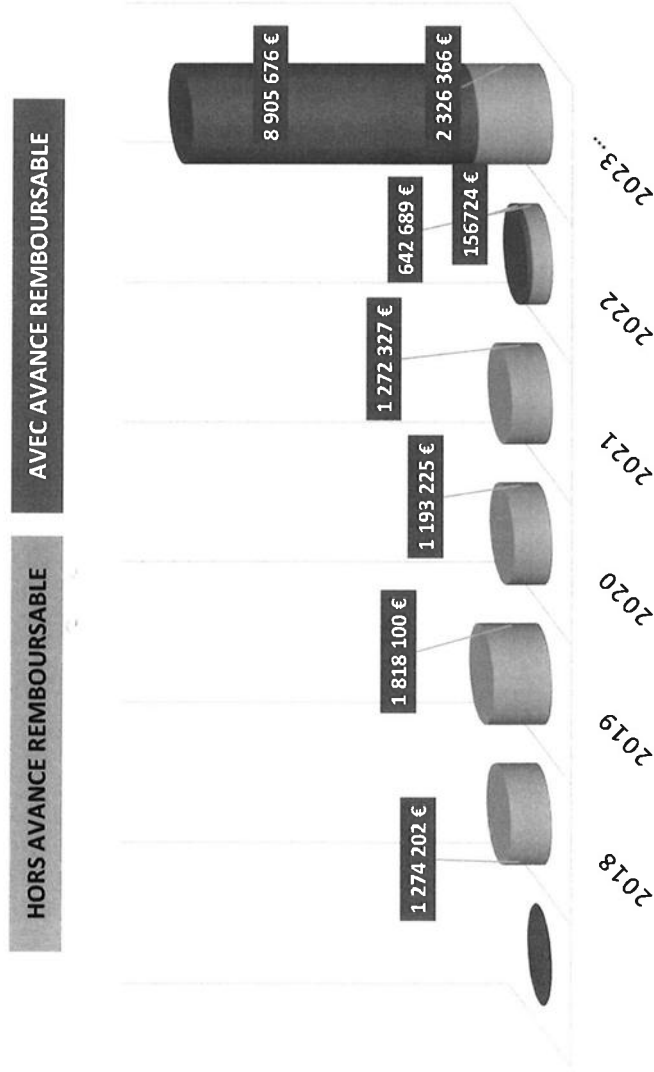
Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC

Travaux EP
compétence SMEG
(TTC)



Travaux réalisés dans le cadre de la compétence de TE30 pour 56 communes ayant transférées la compétence à 2022.

Compte-tenu du transfert de compétence de 21 communes supplémentaires, en 2023 TE30 réalisera les travaux Eclairage Public sous sa propre maîtrise d'ouvrage pour 77 communes.

A cet effet, TE30 à signer avec la Banque des Territoires une convention dans le cadre du Dispositif Intracting (avance remboursable) pour définir les modalités du financement.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC

Avance de trésorerie remboursable (Intracting)

Montant total du projet	7 752 000 € HT
Participation Communes	2 265 000 €
Montant du prêt	5 286 400 €
Montant des intérêts	251 640 €
Durée de la convention	13 ans

Avance calculé en fonction des économies d'énergie générées par les travaux



Travaux étalés sur la période 2022-2026. un équilibre atteint en 2026 avec une participation de 25 % du Territoire d'Énergie GARD-SMEG (financé avec les 25 % de la taxe sur la consommation d'électricité non reversé aux communes qui ont transféré leur compétence et la doctrine d'aide des subventions d'éclairage public pour les TEP).

ANNEE	TRAVAUX HT	EE	PART COMMUNES	AVANCE	ECHEANCHIER
2022	1 970 000		591 000	-	-
2023	2 226 000	149 432	607 800	2 797 200	-
2024	1 813 000	312 212	543 900	2 489 200	244 619
2025	1 327 000	467 480	398 100		481 220
2026	416 000	591 500	124 800		481 220
2027		644 765			481 220
2028		664 108			481 220
2029		684 031			481 220
2030		704 552			481 220
2031		725 689			481 220
2032		747 459			481 220
2033		769 883			481 220
2034		792 980			481 220
2035		816 769			481 220
TOTAL	7 552 000	8 070 861	2 265 600	5 286 400	5 538 040

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

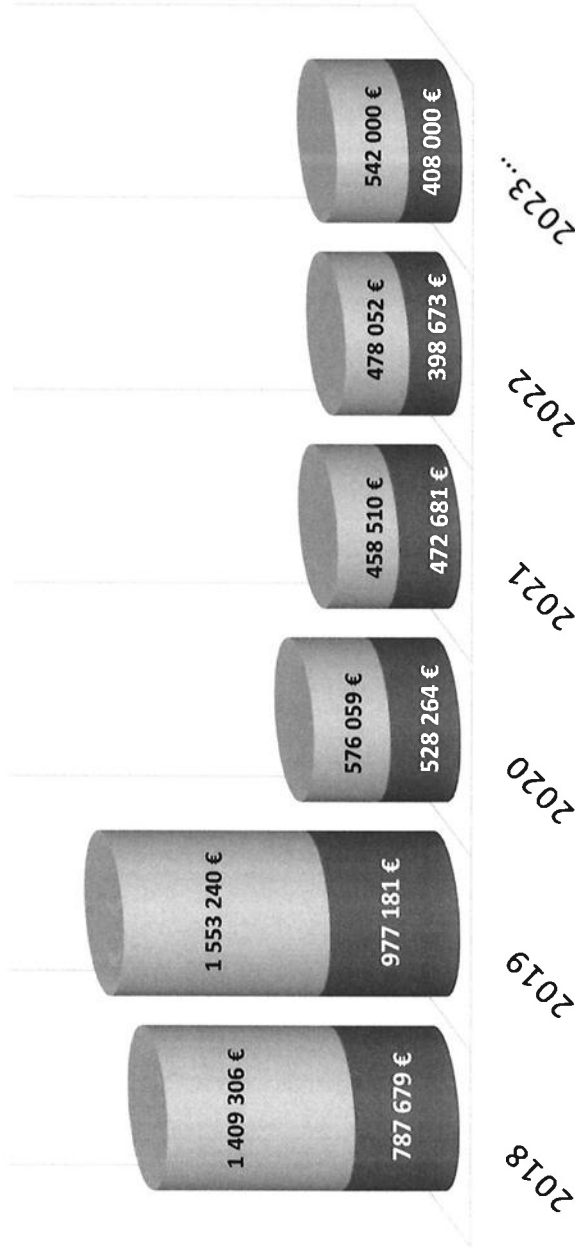
Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC

NIVEAU DES SUBVENTIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC VERSEES



EPHMOA

EPC

Travaux réalisés par les communes en HPHMOA (taux de financement 30 % avec un plafond de 30 000 € pour les communes dont TE30 perçoit la taxe sur l'électricité et 20 % avec un plafond selon le nombre d'habitants pour les communes qui la conserve (+ de 2 000 habitants)).

Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public coordonnée avec des travaux d'électrification selon la même doctrine que ci-dessus.

ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC

15 20

PERSPECTIVES :

- Poursuite de la démarche amorcée.
- Préservation du label Réserve Internationale de Ciel étoilé (RICE).
- Finalisation de la prise de compétence de la maintenance adossée aux marchés de travaux 2024-2027.



Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

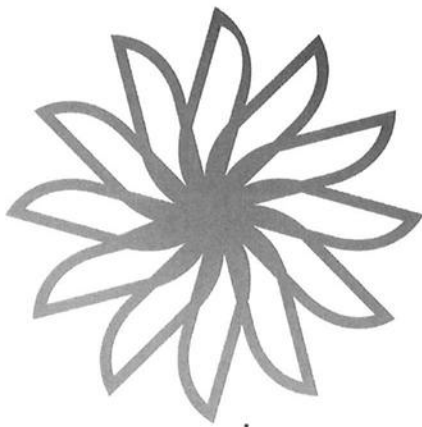
Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

ZOOM IRVE

A AUJOURD'HUI 169 BORNES DE RECHARGE IMPLANTÉES DANS LE GARD



Pour 2023 :

- Mise en place de bornes complémentaires pour un montant estimé de 1 297 800 € HT. Superchargeurs ruraux, parking du Pont du Gard et renforcements des bornes bestsellers.
- Sollicitation des aides FACE et Advenir.
- Un Schéma directeur de bornes gardoises.
- Sollicitation des aides ADEME France 2030 pour des superchargeurs à l'échelle régionale.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

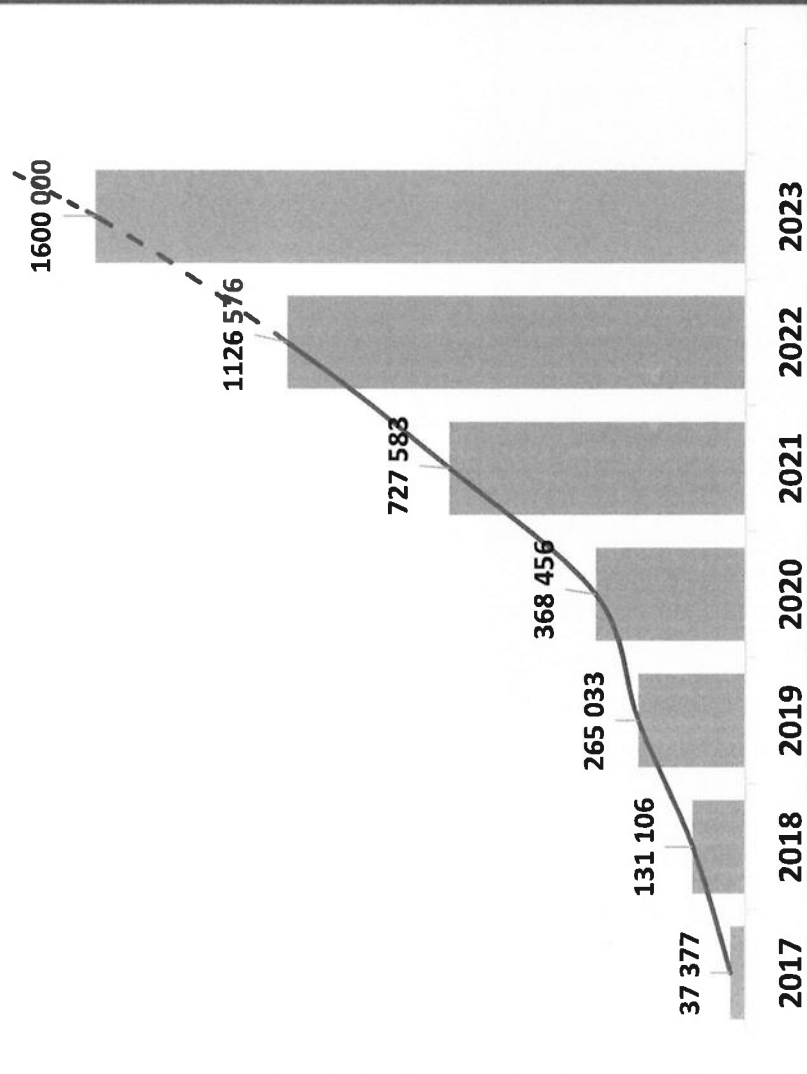
Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

ZOOM IRVE

Kwh distribués depuis 2017



THÈMES	GARD
Abonnés au 31/12/2021	1 164 (+25% / N-1)
kWh distribués (voir graph.)	727 583
Interopérabilité	23 %
Tonnes de CO ² non rejetées*	833

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

54

Le 14 Mars 2023



Prévisions 2023 :

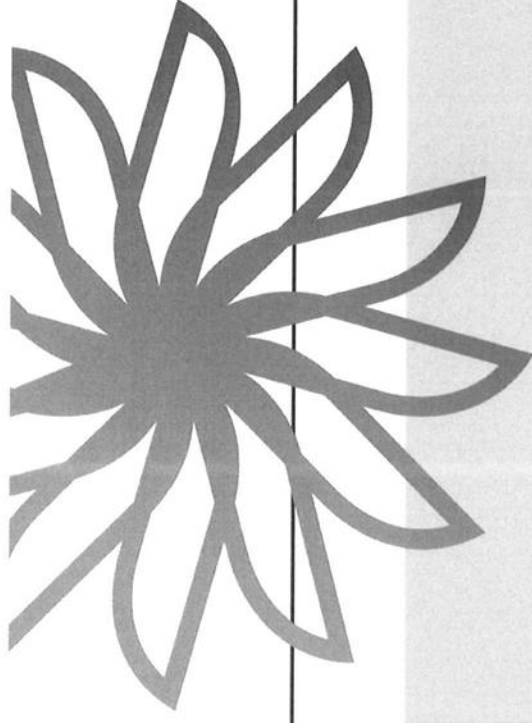
implantations de 51 nouvelles bornes pour un budget de : 1 297 800 €

LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
	MONTANT HT		MONTANT	
Travaux	1 297 800 €			
Subventions ADVENIR			142 800 €	
Subventions DYNEFF			60 000 €	
Subvention FACE			576 000 €	
Participations des communes			196 600 €	
TOTAL	1 297 800 €		975 400 €	



SECTION D'INVESTISSEMENT

Zoom sur les IRVE



Lancement d'un schéma directeur

Sous le portage du SIEDA (Aveyron), 13 Départements et 2 Métropoles se sont unis pour réaliser un schéma directeur public/privé entre Mars à Décembre 2022. Porté par le groupement Tactis-Egis, il se découpe en 3 phases :

- Réaliser un état des lieux du réseau actuel (Février-Mai)
- Evaluer les besoins, (Juin-Août)
- Mettre en place une stratégie de déploiement liant acteurs privés et publics (Septembre-Novembre).

Cette démarche permettra d'anticiper la probable zone à faible émission sur Nîmes et sa couronne d'ici 2025. (Zones déjà présentes sur les Métropoles de Toulouse et Montpellier, territoires où le réseau Révéo est bien ancré).

Objectif :

- Validation du schéma par la Préfecture,
- Bénéfice du taux de réaction d'ENEDIS sur les raccordements.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

SECTION D'INVESTISSEMENT

Zoom sur les IRVE



Réflexion sur le doctrine

Aujourd'hui :

Une réflexion à mener sur les financements en fonction du statut des communes, du besoin en IRVE suite au schéma directeur public/privé, du modèle de Gestion (Syndicat ou Concession) et la forte contrainte liée à la hausse de l'électricité (+70% du kWh). Dès 2022, le coût de la fourniture sera supérieur au prix de vente, équation fortement déficitaire, qui remettra en cause l'objectif d'équilibre à atteindre.

Communes ne reversant pas la TCFE :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
SMEG	20% du coût	Reste à charge
COMMUNE	Reste à charge	720 €/an

Communes reversant la TCFE :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
SMEG	20% du coût + 2 000€	Reste à charge
COMMUNE	Reste à charge	240 €/an

Etant donné, le contexte économique et la montée en puissance de l'électromobilité sur les 5 dernières années, des financements complémentaires ont été abordés par l'Eiat sous l'appellation du programme ADVENIR. Afin de s'adapter au contexte et perpétuer l'engagement du syndicat dans l'électromobilité, les élus par l'intermédiaire de la commission mobilité ont souhaité adapter la doctrine ci-dessus, comme suit :

Communes ne reversant pas la TCFE :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
SMEG	65 % du coût	Reste à charge
COMMUNE	Reste à charge	756 €/an

Communes reversant la TCFE :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
SMEG	65 % du coût	Reste à charge
COMMUNE	Reste à charge	252 €/an

SECTION D'INVESTISSEMENT

PERSPECTIVES GENERALES

ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique

Le Syndicat a été lauréat de 3 appel à projets de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) : SEQUOIA 2, MERISIER (bâtiments scolaires et SEQUOIA 3).

Il s'agit d'une prise en charge à 50 % du coût des études énergétiques dans un plafond de 3500 € / étude.

Pour suivre ce dossier, le Syndicat a recruté un Technicien économiste de Flux dont le salaire est pris en charge à 50% sur 2 ans.

A ce jour 17 études ont été prises en charge pour un total de 29 935 €.

	MONTANT ALLOUÉ	MONTANT CONSOMMÉ	RESTANT
Sequoia II	37 800€	24 755€	13 045€
Merisier	22 600€	5 180€	17 380€
Sequoia III	79 000€	0	79 000€
TOTAL	139 400€	29 935€	109 425€

Nombres de communes contactées et/ou rencontrées	150
Nombres études financées	17
Nombres d'audits en cours	12



Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault

SECTION D'INVESTISSEMENT

PERSPECTIVES GENERALES

FONDS CHALEUR : signature d'un COT Chaleur Renouvelable (Contrat d'Objectif Territorial) avec l'ADEME

Le TE Gard sera l'opérateur territorial qui pilotera et accompagnera les porteurs de projets publics ou privés vers la captation d'aides dans le cadre d'actions visant à soutenir le développement des filières ENR.

C'est lui qui s'engagera sur les objectifs mentionnés dans la convention. Il aura en charge toutes les actions d'animation, communication, suivi et gestion fixée dans le contrat d'objectifs :

- **Objectif 1** : production d'au moins 10 GWh ENR (négociation en cours)
- **Objectif 2** : minimum de 10 installations sur 3 ans contractualisées
- **Objectif 3** : minimum de 20 % des installations hors filière biomasse contractualisées

Signature envisagée pour juin 2023

BUDGET PRÉVISIONNEL	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	TOTAL
2 Tech - Salaire brut	100 000 €	100 000 €	100 000 €	300 000 €
1 adm - Salaire brut	35 000 €	35 000 €	35 000 €	105 000 €
Véhicules	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
Frais généraux (Communication, logiciel...)	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
Frais RH mutualisés : direction, compta, RH, ...	20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €
TOTAL	175 000 €	175 000 €	175 000 €	525 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

PERSPECTIVES GÉNÉRALES

Structuration d'un réseau Régional de techniciens : « les Générateurs »

En s'appuyant sur la dynamique COCOPEOP initiée par le Ministère de l'Ecologie : Conseillers à destination des Collectivités de l'échelon communal pour le développement des Projets Eoliens et PhotoVoltaïques.

Réseau de techniciens partagés :

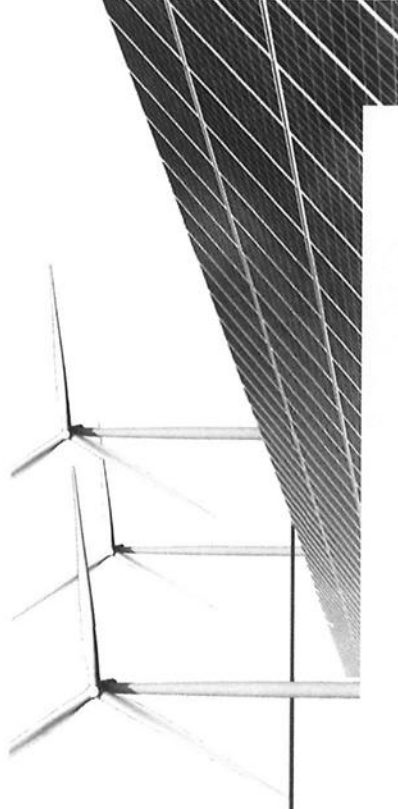
- Entente TEO : Référents départementaux de proximité pour les communes
- AREC Occitanie : montages financiers, projets émergents (AgriPV, PVflottant, repowering éolien ...), innovations énergétiques
- ECLR : implication et animation citoyenne (ENR elec)

Pour ce faire, le Syndicat a recruté un Ingénieur ENR. Il a débuté sa mission par un stage de 6 mois axé sur la collecte d'informations auprès des communes avec réalisation de notes d'opportunité.

- **Communes rencontrées** : 47 dont 4 communautés de communes et le Sitom Sud Gard
- **Notes d'opportunités réalisées** : 38 + 6 à faire dans le mois qui arrive. Il faut savoir que certaines communes reçoivent 2 notes s'il y a à la fois un projet sol et un projet auto-conso par exemple. Certaines communes récupèrent seulement des infos et font contrôler uniquement les devis ou étude réalisée en amont.
- **Communes ayant exprimé la volonté de poursuivre le projet après la note d'opportunité** : 8, dans certains cas ça donne lieu à un deuxième rendez-vous, sinon conseils au téléphone et transmission des coordonnées des entreprises/associations à contacter.

Travail à la création d'une SEM Energie avec le Département et Territoire 30 - SEGARD

Objectif de création 2023



Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20230321-2023_08-DE

Berger
Levrault